

le Courrier



Le temps retrouvé

BIBLIOTHEQUES ET ARCHIVES



Photo Raoul Held © Antenne 2, Paris

Le temps des peuples

31 Venezuela

La harpe magique

Des légendes d'un grand nombre de peuples et de pays différents ont été récemment adaptées au petit écran à l'intention des téléspectateurs du monde entier en une série de 26 émissions dramatiques d'une demi-heure chacune, qui ont été réalisées par la maison de production canadienne Via le Monde Inc. Cette série, intitulée *Légendes du monde*, est le résultat d'une audacieuse aventure de coproduction à laquelle ont

participé notamment Antenne 2, de la télévision française, la société Radio-Canada et le Fonds international pour la promotion de la culture de l'Unesco. Chaque film met en scène une légende qui a pour interprètes les habitants mêmes du pays dont elle provient. Notre photo est un plan de *La harpe magique*, une histoire, située au Venezuela, qui raconte comment le jeune musicien Felipe sauve son père de la misère qui le menace.

Le Courrier du mois

CES vingt dernières années, le monde des bibliothèques et des archives a subi discrètement de profonds bouleversements. Les premières vagues du changement s'y firent sentir avec l'irruption de l'ordinateur, dont les pouvoirs apparemment illimités suscitaient les plus folles spéculations. D'aucuns y voyaient le signe annonciateur d'une ère nouvelle où le papier n'aurait plus sa place dans les bureaux, tandis que d'autres n'hésitaient pas à prédire la mort imminente du livre.

Venu depuis à maturité, l'ordinateur a perdu de son inquiétant mystère et s'est révélé un auxiliaire précieux dont les innombrables services ont transformé tous les aspects de la vie quotidienne. Loin de tuer le livre, il en a facilité à tous l'accès dans les bibliothèques et les archives du monde entier et a donné lieu à la publication de milliers de nouveaux ouvrages et périodiques.

D'autres moyens audiovisuels ont également leur part dans cette révolution. Ainsi, le banal magnétophone à cassettes joue actuellement un rôle non négligeable dans la sauvegarde de cette autre forme de transmission de la connaissance qu'est la tradition orale dans de nombreux pays en développement.

Mais que notre enthousiasme pour ces nouvelles technologies et les immenses possibilités qu'elles nous ouvrent ne nous fasse pas oublier l'effort persévérant de réflexion et de planification que mènent à leur propos des hommes et des femmes remarquables et de nombreuses organisations nationales, non gouvernementales et internationales.

Parmi ces dernières, l'Unesco peut se targuer de jouer un rôle de tout premier plan. Dans le cadre de son Grand programme VII, *Systèmes d'information et accès à la connaissance*, cette organisation poursuit inlassablement quatre objectifs qui méritent d'être repris ici :

(I) élaborer des normes, règles, méthodes, principes directeurs et autres outils normatifs nécessaires au traitement et au transfert de l'information spécialisée et à la création de systèmes d'information compatibles ;

(II) permettre aux pays en développement, individuellement ou à l'échelon régional, de créer leurs propres bases de données et d'accéder à celles qui existent au niveau international ;

(III) promouvoir le développement de réseaux régionaux d'information spécialisés en coopération avec les organisations régionales internationales compétentes ;

(IV) contribuer au développement harmonieux et compatible des services et systèmes d'information internationaux au sein des organismes du système des Nations Unies.

Dans ce numéro du *Courrier de l'Unesco*, nous nous sommes efforcés d'aborder quelques-uns des problèmes qui se posent actuellement aux archives et aux bibliothèques. Ces problèmes se trouvent résumés dans cette phrase de l'éducateur américain Ernest L. Boyer : « La télévision est une extension de l'organe de la vue, ce qu'est l'ordinateur pour la mémoire et le calcul. Les livres quant à eux servent à étendre la connaissance. A nous maintenant d'agencer ces instruments, anciens et nouveaux, en un ensemble cohérent. » Une tâche que l'Unesco est fermement décidée à mener à bien.

Rédacteur en chef : Edouard Glissant

Février 1985

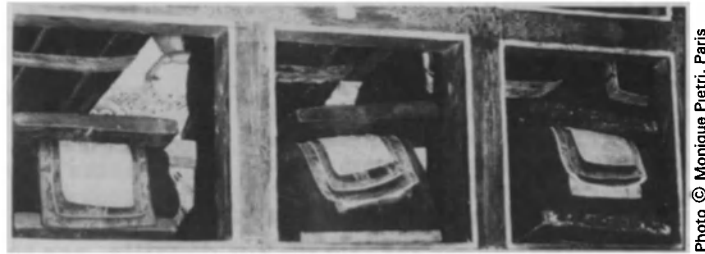
38^e année

Photo © Monique Pietri, Paris

4 « Le paradis sous la forme d'une bibliothèque »

par Jorge Luis Borges

5 Le temps retrouvé

par J. Stephen Parker

9 Archives pour tous

par Charles Kecskeméti

13 Tradition orale et archives en Afrique

par Ali A. Mazrui

16 L'accord « Archives » : l'échange et l'écrit

par Léopold Sédar Senghor

18 Bibliothèque et archives de l'Unesco

23 Trésors de la Vaticane

par Alfonso Marie Stickler

24 Une banque se penche sur son passé

par Piero Barucci

25 Argentine : les villageois archivistes

par César A. García Belsunce

26 Etats-Unis : les leçons de l'informatique

par Richard M. Dougherty

28 Les archives à l'école

par Eckhardt G. Franz

31 Les révélations de la censure

par Peter Hanak

33 La Bibliothèque Lénine

33 La bibliologie, nouvelle science

par Anne-Marie Bianchi

34 Archives et bibliothèques : un petit catalogue

38 Latitudes et longitudes

2 Le temps des peuples

VENEZUELA : La harpe magique

Notre couverture : Registres fonciers de Bohême au dos orné datant des 16^e, 17^e et 18^e siècles. Ces *Tabulae Terrae*, dont certains sont antérieurs à la bataille de la Montagne Blanche (1620), comptent parmi les fonds les plus précieux des archives de la République socialiste tchécoslovaque et les pièces les plus rares de toute l'Europe centrale.

Photo © Archivní správa Praha

Couverture de dos : La bibliothèque du monastère bouddhique du 15^e siècle de Lingshed, dans le Zangskar, dans le nord de l'Inde. Sur de grandes étagères composées d'alvéoles, sont rangés les nombreux livres sacrés du bouddhisme, dont plusieurs volumes du *Kanjur* (le Recueil des paroles du Bouddha) et du *Tanjur* (le Livre des commentaires). Ces livres sont faits de feuilles de papier de riz minces mais résistantes, imprimées des deux côtés par xylographie. Les feuilles sont empilées sans reliure, enveloppées dans un tissu de soie ou de brocart jaune ou orange et serrées entre deux épaisses planches de bois gravé. Les volumes sont identifiés au moyen d'étiquettes de tissu.

Photo © Monique Pietri, Paris

Mensuel publié en 29 langues par l'Unesco, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy,
75700 Paris.

Français	Japonais	Néerlandais
Anglais	Italien	Portugais
Espagnol	Hindi	Turc
Russe	Tamoul	Oourdou
Allemand	Persan	Catalan
Arabe	Hébreu	Malais

Coréen	Chinois
Kiswahili	Bulgare
Croato-Serbe	Grec
Macédonien	Cinghalais
Serbo-Croate	Finnois
Slovène	

Une édition trimestrielle en braille est publiée en français, en anglais, en espagnol et en coréen.
ISSN 0304-3118
N° 2 - 1985 - OPI - 85 - 3 - 419 F

« Le paradis sous la forme d'une bibliothèque »

par Jorge Luis Borges

LA bibliothèque de mon père a été l'événement capital de ma vie. Là me fut dévoilée, par sa voix, cette chose mystérieuse, la poésie, là me furent révélées les mappemondes, les illustrations plus précieuses alors pour moi que les caractères imprimés. J'y découvris Grimm, Lewis Carroll et la profondeur quasi infinie des *Mille et Une Nuits*. Dans un poème ultérieur n'ai-je pas dit :

« et j'imaginai le paradis
sous la forme d'une bibliothèque ».

Dans une de ses *Lettres à Lucilius*, Sénèque se moquait d'un homme qui possédait une bibliothèque de cent volumes. Au cours de ma longue vie

je ne crois pas avoir lu cent volumes, mais j'en ai feuilleté un peu davantage.

Et avant tout des encyclopédies : de Pline à Brockhaus, en passant par Isidore de Séville, Diderot et la onzième édition de la Britannica dont j'imagine le dos doré dans la pénombre fixe de la cécité, elles sont, pour un homme oisif et curieux, le plus délectable des genres littéraires.

Les bibliothèques sont la mémoire de l'humanité. Une mémoire infâme a dit Shaw, mais avec elle nous bâtissons un avenir qui ressemblera, ne fût-ce qu'un peu, à notre espoir. ■

L'écrivain argentin Jorge Luis Borges (né en 1899) a été notamment directeur de la Bibliothèque nationale de son pays, à Buenos Aires, de 1955 à 1973.

Les deux volumes du Domesday Book (Livre du cadastre) résultent d'un recensement officiel des propriétés terriennes de l'Angleterre établi sur l'ordre de Guillaume le Conquérant en 1085. Ce qui était au départ le Livre de Winchester prit, vers le milieu du 12^e siècle, le nom de Domesday (le jour du Jugement dernier) en raison de son caractère définitif et sans appel. Le premier volume (à droite), dit Great Domesday (le grand Domesday), contient sous forme abrégée les relevés définitifs de tous les comtés, excepté ceux de Norfolk, Essex et Suffolk. Une note figurant à la fin du premier volume indique que le recensement fut effectué en 1086.

Photo © Public Record Office, Londres



Le temps retrouvé

par J. Stephen Parker

L'APTITUDE à communiquer au moyen de diverses sortes de documents écrits ou graphiques, non seulement dans l'espace mais aussi dans le temps, est le propre de l'homme ; et la création, la diffusion, la conservation et l'utilisation de ces documents sont des activités proprement humaines qui ont joué un rôle capital dans l'évolution de l'humanité.

Des collections organisées de documents de cette nature ont été constituées, à des fins diverses, dès l'apparition de l'écriture. La vocation des bibliothèques est généralement de réunir des ouvrages d'origines variées, essentiellement pour l'étude ou la recherche. Les archives, quant à elles, sont habituellement constituées d'ensembles de documents concernant l'activité d'une entité quelconque — que ce soit une société commerciale, un organisme public, un établissement d'enseignement ou une collectivité — qui sont réunis pour des raisons administratives, juridiques ou historiques.

On peut dire schématiquement que les archives donnent priorité à la conservation des documents, alors que les bibliothèques sont plutôt destinées à en permettre l'utilisation. Cette distinction, assez claire dans la pratique (bien que de nombreuses bibliothèques comportent des collections d'archives et de nombreuses archives possèdent leurs

propres bibliothèques), l'est en fait beaucoup moins en théorie, car on peut tout aussi bien les définir l'une et l'autre comme « des collections de documents conservés à fin d'utilisation ».

Ce siècle a mis l'accent avec une insistance croissante sur le mot final de cette définition : « utilisation », ainsi que sur le développement de méthodes de gestion toujours plus perfectionnées et plus efficaces, qui ont permis de mieux faire connaître les ressources des fonds et d'offrir à l'utilisateur toute une variété de prestations le mettant en mesure d'en tirer le meilleur parti.

Les services de documentation, qui par le biais d'index, de catalogues et d'autres formes de classification permettent de déterminer la teneur des documents, et les services d'information, qui permettent d'extraire de ces documents ou d'autres sources les éléments d'information qui intéressent l'utilisateur, ont pris d'autant plus d'importance ces dernières années que le volume de la documentation produite dans le monde s'est accru à un rythme exponentiel, que les besoins des usagers se sont considérable-

ment étendus et que les progrès de l'informatique autorisent le traitement des énormes quantités d'informations fournies actuellement.

Le nombre des usagers potentiel dans une collectivité quelconque a donc beaucoup augmenté ; pour répondre à leurs besoins, un vaste éventail d'institutions et de services ont vu le jour. On assiste depuis quelques années à la multiplication, partout dans le monde, des bibliothèques nationales, universitaires, publiques, scolaires et spécialisées, des bibliothèques mobiles et des services de prêt à domicile pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer et les malades des hôpitaux, ainsi que des services d'information, de documentation et d'archives couvrant tous les domaines de la connaissance.

On continue de satisfaire les demandes traditionnelles de consultation de documents entiers, soit par leur mise à disposition dans les bibliothèques ou les salles de lecture, soit en autorisant leur prêt. Mais des copies plein format ou microformes peuvent désormais être adressées aux intéressés par courrier ordinaire ou par télécopie. Des documents entiers sont aujourd'hui mis sur ordinateur et peuvent être consultés, parfois à des milliers de kilomètres de distance, sur un écran de visualisation ou même sur le papier, après leur sortie sur l'imprimante d'un autre ordinateur.

Grâce aux ordinateurs, on peut aussi rechercher dans un document des mots ou des phrases clés, de manière à offrir aux usagers les éléments spécifiques d'information qu'ils souhaitent obtenir, sans pour cela reproduire le document en entier. La recherche de documents particuliers, quel qu'en soit le format, est devenue infiniment plus aisée et rapide depuis qu'on a constitué des bases de données bibliographiques informatisées contenant des millions de références sur toutes sortes de documents publiés pratiquement partout dans le monde. On peut aussi avoir accès directement aux banques informatisées de données statistiques et scientifiques.

Certains ont pensé que toutes ces innovations rendraient tôt ou tard caduques les bibliothèques et les archives, mais il est plus probable qu'à l'instar d'autres techniques modernes de communications comme la télévision, elles viendront compléter et non pas supplanter les méthodes traditionnelles et s'imposeront plus particulièrement dans les domaines, tels que la fourniture d'éléments d'information factuels ou de références bibliographiques précises, où leur supériorité est manifeste.

Il ne faut pas oublier non plus que bon nombre des nouveaux supports de l'information, comme les disques souples, les bandes magnétiques et les disques à laser, constituent eux-mêmes des documents et sont à ce titre justiciables des techniques traditionnelles de classement et de gestion en usage dans les bibliothèques et les archives.

Mais ces nouveaux médias posent aussi des problèmes nouveaux aux bibliothécaires et aux archivistes. Un document créé par un ordinateur et conservé de façon permanente



► dans sa mémoire ne sera peut-être jamais reproduit sur un support susceptible d'être conservé dans des archives classiques. En outre, quelques-uns de ces documents sont destinés à être modifiés à loisir par certaines catégories d'utilisateurs et il se peut fort bien qu'on ne parvienne pas à identifier, même sous forme électronique, un texte de référence qui puisse faire office de copie d'archives. Et lorsqu'un tel texte de référence existe, notamment sur support magnétique, les archivistes se trouvent confrontés à de sérieux problèmes de conservation et de classement.

Il a été question plus haut de bases de données bibliographiques couvrant les documents publiés dans la quasi totalité du

monde. Nous touchons là à un problème délicat et complexe des nouvelles techniques de l'information. En effet, le fossé qui sépare dans ce domaine les pays riches des pays pauvres ne fait que se creuser, non pas seulement en ce qui concerne l'accès de ces derniers aux systèmes d'information, mais aussi dans la mesure où les informations qu'ils produisent eux-mêmes ne sont pas intégrés à ces systèmes. Les bases de données informatisées et les banques de données dont on dispose à l'heure actuelle se trouvent presque toutes dans les pays industrialisés — d'Europe et d'Amérique du Nord essentiellement — et la grande majorité des informations qu'elles contiennent concernent et intéressent directement ces mêmes pays.

Il est parfaitement possible d'avoir accès à ces bases de données dans quelque région du monde que ce soit pour peu qu'on y dispose d'installations de télécommunications appropriées, mais le prix en est souvent prohibitif, non seulement du fait des tarifs imposés par les fournisseurs pour l'utilisation des bases de données, mais aussi à cause du coût des télécommunications elles-mêmes, sans compter que les informations obtenues à grands frais par ce moyen ne répondent souvent que très peu aux besoins et aux problèmes des pays en développement.

Il n'y a là rien de nouveau : les bibliothécaires des pays en développement affrontent depuis fort longtemps une pénurie de livres et de périodiques publiés dans la langue de leur pays et répondant aux préoccupations de celui-ci, et ont des difficultés à se procurer des devises étrangères pour financer l'achat des seuls ouvrages susceptibles de suppléer ce manque, c'est-à-dire de coûteuses publications étrangères qui ne sont souvent que d'une utilité relative à ceux de leurs lecteurs qui en maîtrisent suffisamment la langue pour s'en servir.

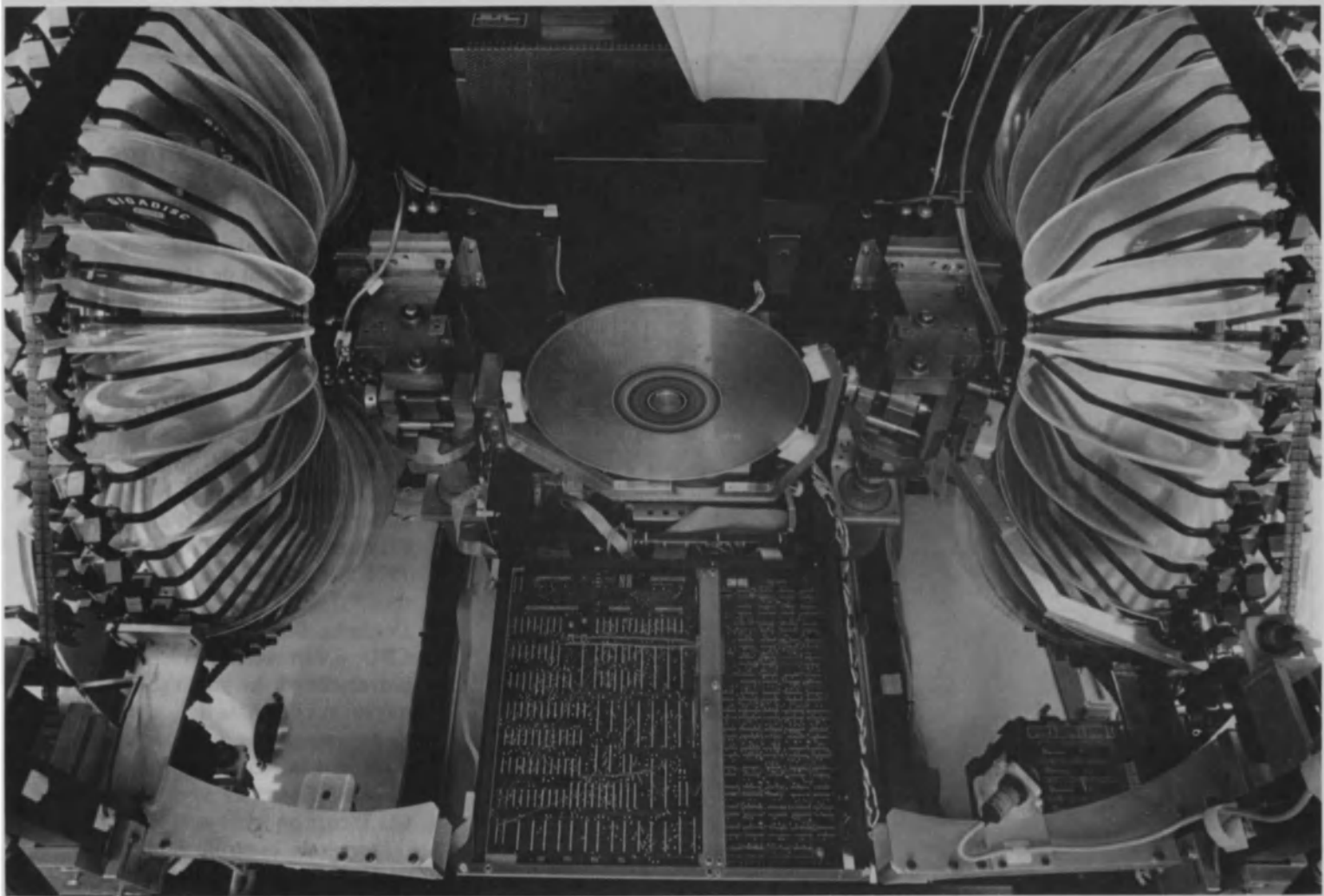
La nécessité de réduire ce déséquilibre en stimulant l'édition est reconnue depuis longtemps et des progrès notables ont été enregistrés dans certains pays. Cependant, compte tenu de la prépondérance croissante des nouvelles techniques informatiques, qui privilégient tout autant les intérêts des pays industrialisés, il convient d'envisager, dans ce domaine aussi, une action analogue qui permette aux pays en développement d'acquiescer une plus grande autonomie.

Depuis sa création en 1945, l'Unesco s'intéresse à ces problèmes et en suit l'évolution. Le rôle actif qu'elle joue dans la promotion du livre et des bibliothèques, souvent en collaboration avec d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux, a permis dans une très large mesure de sensibiliser l'opinion à leur sujet et contribué, du moins dans certains cas, à les résoudre. Ainsi, l'Unesco soutient la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) dans la mise en œuvre à l'échelle mondiale de ses programmes dits de Contrôle bibliographique universel (CUBU) et d'Accès universel aux publications (AUP), tout en exécutant son propre Programme de gestion des documents et archives (RAMP) dans le cadre de son Programme général d'information (PGI), et cela en étroite collaboration avec le Conseil international des archives (CIA).

Par le biais de son programme UNISIST (qui relève également du Programme général d'information), l'Unesco s'emploie depuis 1971, avec le Conseil international des unions scientifiques (CIUS) et d'autres organismes internationaux, à créer un système mondial d'information scientifique propre à garantir, entre autres choses, une répartition plus équitable de l'information scientifique et technique dans le monde.

Cette peinture chinoise du 9^e siècle représente un pèlerin bouddhiste portant une charge de manuscrits sur le dos. Un serpent est sous ses pieds et un tigre marche à ses côtés. En haut, à gauche, on peut voir un bouddha assis sur une fleur de lotus.





Tous ces efforts sont aujourd'hui coordonnés en vue de la mise en place d'un réseau universel d'information sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies elle-même, conformément aux recommandations de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement (UNCSTD), qui s'est tenue à Vienne en 1979.

Malgré la révolution que constituent les nouvelles techniques de l'information, il y a fort à parier que l'on continuera d'avoir besoin, partout dans le monde et pendant un certain temps encore, des archives et des bibliothèques. Une bonne bibliothèque est plus qu'une source d'information, de même que des archives bien organisées ne sont pas que des dépôts de connaissances. L'importance de ces deux types d'institutions, vient du fait qu'elles rassemblent, chacune à sa manière, des documents dans un environnement favorable à leur étude, et offrent non seulement la possibilité de rechercher des faits connus, mais aussi celle de faire avancer la science et la raison, tout en trouvant matière à se distraire et à s'instruire. ■

J. STEPHEN PARKER, du Royaume-Uni, est rédacteur en chef d'une nouvelle revue internationale, *Information development*, et Président directeur général de *Library Development Consultants International Ltd*, un bureau d'études spécialisé dans la promotion des bibliothèques. Premier directeur du *Service national des bibliothèques du Botswana*, il a réalisé divers travaux pour le compte de plusieurs organismes nationaux et internationaux. De 1981 à 1982, il a été le rédacteur en chef de la *Revue de l'Unesco pour la science de l'information, la bibliothéconomie et l'archivistique*.

En 1983, la Bibliothèque du Congrès des Etats-Unis se sert à titre expérimental de vidéodisques analogiques pour le stockage et la recherche de matériel graphique et photographique en couleur. Des chercheurs exploitent déjà ce système pour avoir accès rapidement et sans les endommager à des documents visuels précieux et fragiles. Des expériences sont également menées avec les disques optiques numériques à haut pouvoir de résolution, dotés de capacités de stockage impressionnantes. En effet, un disque numérique monoface d'une trentaine de centimètres permet de stocker de 10 à 20 000 pages, selon le pouvoir de résolution requis. Un disque analogique peut contenir jusqu'à 54 000 images sur chaque face. Ci-dessus, le « Juke-box », un appareil qui permet de stocker et de rechercher les disques optiques de la Bibliothèque du Congrès. Ces innovations techniques améliorent beaucoup les opérations de stockage, de recherche et de conservation des documents, tout en facilitant l'accès aux fonds.

Les Archives de l'Etat de Luxembourg possèdent une série de dessins tirés de l'inventaire des biens et des revenus de l'abbaye bénédictine de Saint-Willibrord d'Echternach, qui constituent un véritable trésor iconographique. Cet inventaire fut établi vers 1600 par l'abbé Jean Bertels (1544-1607), qui l'illustra de dessins remarquablement instructifs sur les habitants, les villes et le paysage de la région tels qu'ils étaient à l'aube du 17^e siècle. Sur le dessin ci-contre on peut lire : Ce lieu a pour nom « Der Roost ». On nous y verse une dime sur les récoltes. Celle-ci est de douze maldres (une ancienne mesure de grain).



Le Contrôle bibliographique universel

Les échanges internationaux d'information se faisant de plus en plus nombreux, il devient absolument indispensable d'harmoniser les systèmes bibliographiques nationaux et de les rendre compatibles. C'est à cet objectif que répond le programme dit de Contrôle bibliographique universel (CBU), qui a été lancé par la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) et auquel l'Unesco a apporté son concours en 1974. Selon les termes mêmes de Günther Pflug, le Directeur général de la *Deutsche Bibliothek* de Francfort, le CBU « doit assurer une information universelle sur les publications en s'appuyant sur une base nationale. Une des tâches essentielles de ce programme est d'inciter à la création de bibliographies nationales dans les pays qui n'en sont pas encore pourvus ». Il s'agit donc de renforcer le contrôle bibliographique national, ainsi que d'élaborer et mettre en œuvre des normes internationales appropriés. Le programme, qui a un caractère essentiellement pratique, vise à éviter le double emploi en matière de catalogage et d'enregistrement bibliographique.



Retour de Robinsen dans son Isle.

Photo © Bibliothèque internationale de la jeunesse, Munich

Fondée à Munich en 1948 par Jella Lepman, la Bibliothèque internationale de la jeunesse est la seule bibliothèque centrale au monde spécialisée dans la littérature pour l'enfance et la jeunesse. Depuis 1953, elle bénéficie du titre de Projet associé de l'Unesco. En 1969, l'Organisation lui a fait un legs de 28 000 livres du Bureau International d'éducation à Genève. Son fonds comptait en 1982 environ 380 000 volumes, en plus de 120 langues, auxquels viennent s'ajouter chaque année 15 000 volumes. La Bibliothèque dispose d'un fonds historique de 50 000 livres pour l'enfance et la jeunesse édités avant 1945. A gauche, une illustration tirée d'un livre ancien de la Bibliothèque destiné à la jeunesse, La Vie et les Aventures surprenantes de Robinson Crusoe, ouvrage publié à Amsterdam en 1721.

Archives pour tous

par Charles Kecskeméti

OUTILS de gouvernement, les archives sont indispensables pour gérer les affaires d'un pays. Ce fait avait conduit en Europe, dès le 17^e siècle, à la généralisation d'une pratique juridico-diplomatique : les accords conclus en cas de changement de souveraineté sur un territoire (et on sait combien ces changements étaient fréquents à la suite de guerres ou d'arrangements entre maisons régnantes), prévoyaient régulièrement des échanges ou des remises d'archives. En 1977, une enquête, qui ne se voulait pas exhaustive, a permis de dénombrer 157 accords de ce type conclus depuis 1601. Cependant cette pratique, si solidement enracinée qu'elle fût, n'avait pas conduit à l'élaboration de normes internationales régissant la cession et le partage d'archives, d'où la diversité déconcertante des dispositions contenues dans les accords. Seule pratique observée dans l'ensemble des cas, les documents nécessaires à la conduite des affaires courantes étaient remis, en original ou en copie, à l'Etat successeur.

L'absence de doctrine allait avoir des conséquences très graves lors du démantèlement du système colonial : à de rares exceptions près, l'accession à l'indépendance des anciennes colonies ne donnait pas lieu à la conclusion d'accords sur la dévolution des archives. Les mesures prises par les puissances métropolitaines n'obéissaient pas à une même logique et pouvaient aller de la remise intégrale des documents à des rapatriements sélectifs, voire massifs. Hormis quelques pays comme l'Algérie ou l'Inde qui firent connaître leurs revendications aussitôt après l'accession à l'indépendance, cette situation de fait semblait être implicitement acceptée partout. Il s'agissait évidemment d'une illusion : le problème devait être posé tôt ou tard sur le plan international, puisqu'une partie essentielle des sources relatives à l'histoire de plus de cent pays se trouvait (et se trouve toujours) hors des frontières nationales.

La Conférence générale de l'Unesco fut saisie de la question en 1974, et comme les positions étaient assez tranchées, on put craindre une controverse prolongée. Celle-ci fut évitée grâce à la ferme volonté de l'Unesco de parvenir, aussi rapidement que le permettait la complexité du problème, à la mise au point d'un document de synthèse acceptable pour tous les Etats membres. Les

travaux menés avec le concours du Conseil international des archives aboutirent, en l'espace de quatre ans, à une véritable remise en ordre intellectuelle.

Une typologie générale, prenant en compte le vaste éventail des circonstances dans lesquelles des contentieux archivistiques pouvaient surgir fut proposée :

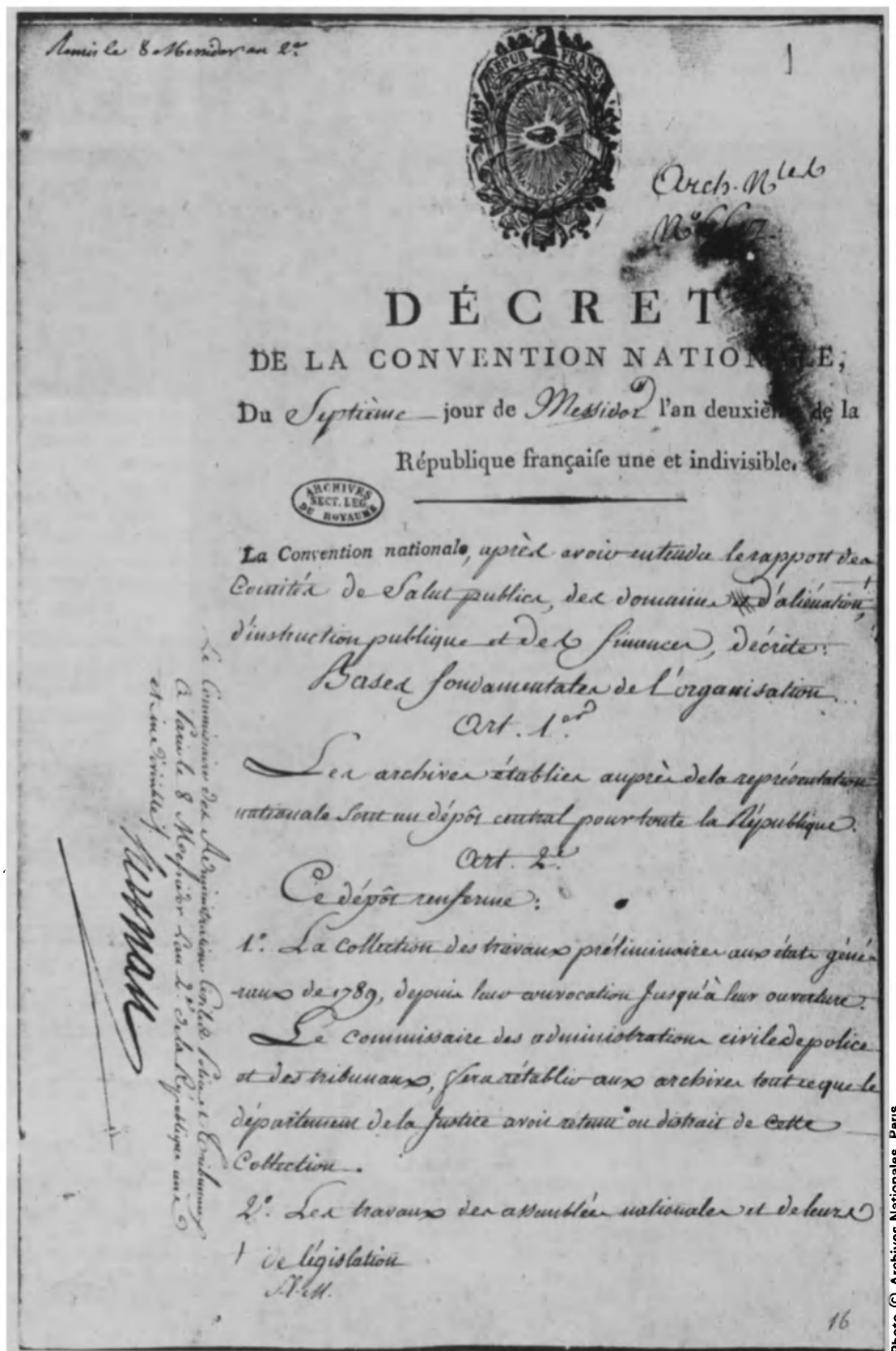
— Changement de souveraineté sur un territoire sans création d'un nouvel Etat

(des revendications territoriales, bien que de plus en plus rares, existent encore) ;

— Transferts d'archives pendant les guerres ou à la suite d'occupations militaires ;

— Création d'Etats nouveaux par l'éclatement d'entités politiques antérieures (le Bangladesh en est un exemple récent) ;

— Situations créées par la décolonisation, exigeant chacune une approche spéci-



Première page de la loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) promulguée par la Convention nationale, l'assemblée révolutionnaire qui fonda en 1792 la première République française. Pour la première fois, une loi faisait dépendre l'ensemble des archives d'un pays d'un « dépôt central » et instituait le libre accès de tous aux archives publiques.

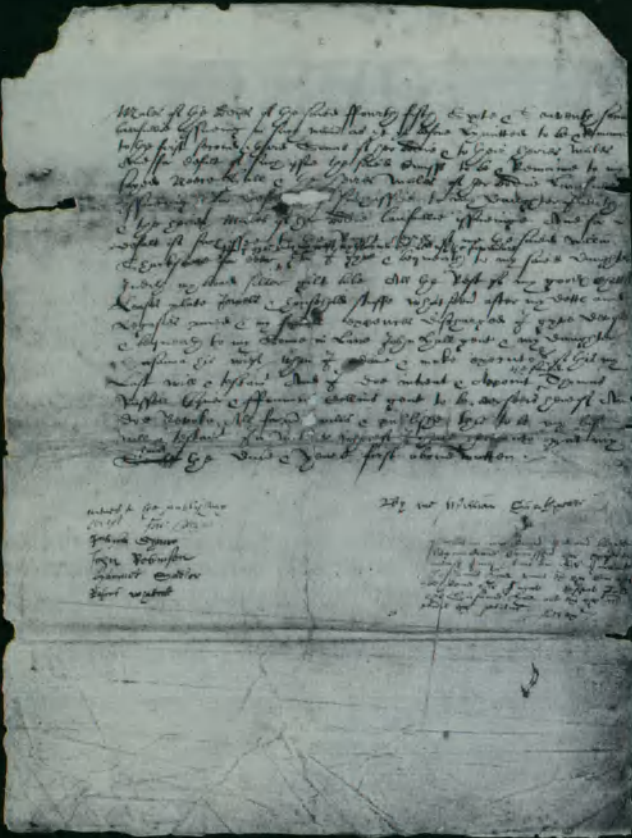


Photo © Public Record Office, Londres

Dernière page du testament de William Shakespeare, daté du 25 mars 1616 (le poète mourut le 23 avril). Seules les signatures au bas des trois pages que compte ce document sont de sa main. Celle-ci, d'une écriture tremblée, se lit : « By me William Shakpeare » (sic).



Photo © Archives Nationales du Brésil, Rio de Janeiro

Texte du serment que prêta, le 25 mars 1824, Pierre 1^{er}, empereur constitutionnel du Brésil de 1822 à 1831, quand fut octroyée au pays sa première constitution.

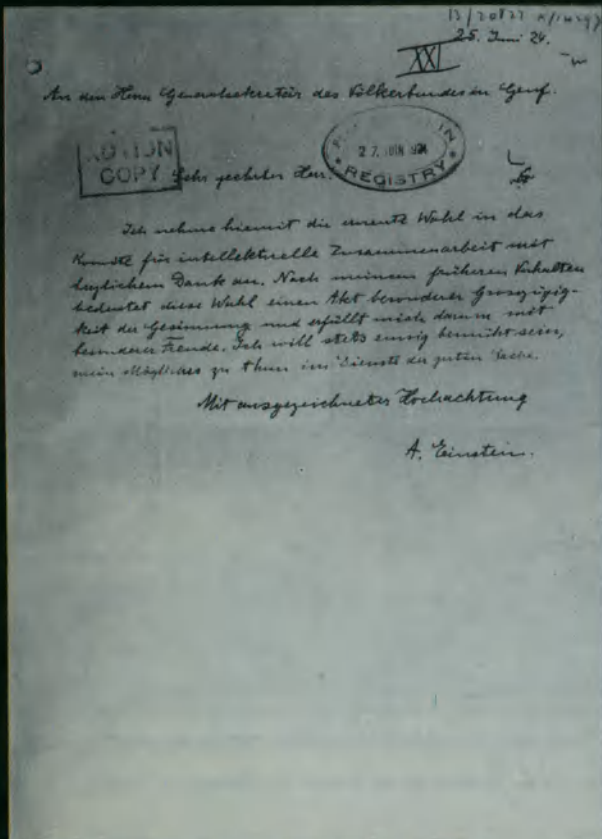


Photo © Archives de la Société des Nations/Nations Unies, Genève

Par ce document écrit de sa main, daté du 25 juin 1924, Albert Einstein acceptait sa réélection comme membre de la Commission internationale de la coopération intellectuelle créée par la Société des Nations.

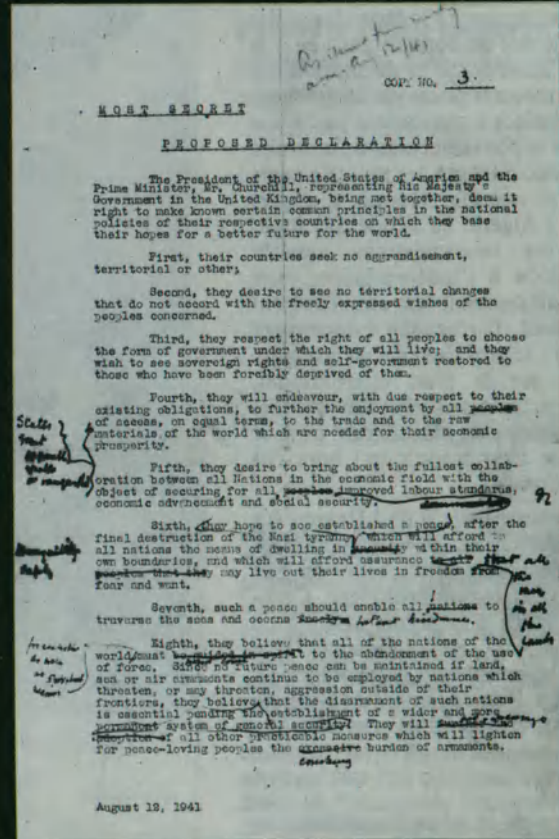


Photo © Public Record Office, Londres

Durant la Seconde Guerre mondiale, en 1941, Winston Churchill et Franklin D. Roosevelt se rencontraient en mer et proclamaient la charte de l'Atlantique, dont les principes allaient être repris en 1945 dans la charte des Nations Unies. Ci-dessus, projet de la charte de l'Atlantique daté du 12 août 1941. Les corrections sont de la main de Churchill.

Les archives sont des sources de documentation qui peuvent jouer un rôle essentiel. Au cours de la Seconde Guerre mondiale, Varsovie, la capitale de la Pologne, fut détruite à 90 % par les occupants nazis. Des documents d'archives servirent à la reconstruction de la ville, notamment pour sa partie ancienne. La gravure du 16^e siècle représentant Varsovie, ci-contre, est tirée du livre *Les capitales de l'Europe, guide des sources de l'architecture et de l'urbanisme (1980)*, une publication bilingue (français et anglais) et internationale faite à l'initiative du Conseil international des archives et avec l'assistance financière de l'Unesco.



Photo tirée de *Les capitales de l'Europe* © Corvina, Budapest

► fique : archives rapatriées dans la métropole, archives d'administrations coloniales régionales se rapportant à plusieurs Etats indépendants, archives créées et conservées dans les pays métropolitains, etc.

Toujours dans l'intention d'obtenir le consensus, certains concepts furent précisés, afin que lors de négociations bilatérales, les parties puissent parler le même langage. Il fallut aussi se débarrasser de principes inopérants parce qu'imprécis, tel celui de la « pertinence territoriale », qui se prêtait aux interprétations les plus diverses et avait donné lieu, dans le passé, à de véritables « massacres » d'archives, le cas classique étant celui du découpage de documents — les pages allant d'un côté ou de l'autre selon les informations contenues — en vertu de l'accord de Turin en 1816 entre la Savoie et Genève.

Il fallait aussi prévoir un statut particulier pour les fonds d'archives présentant un intérêt égal pour les pays participant d'une histoire commune, et qui perdraient toute valeur informative en cas de démembrement. La formule retenue fut celle du *patrimoine commun*, par laquelle la conservation physique du fonds est confiée à l'un des partenaires, les autres se voyant reconnaître les mêmes droits d'accès et de copie.

Enfin, l'Unesco sut rallier la communauté internationale autour d'une idée fondamentale, la nécessité d'entreprendre une tâche d'une ampleur historique : la reconstitution des patrimoines archivistiques au moyen de transferts sur microfilms.

Le défi est impressionnant. Dans huit anciennes métropoles seulement (Belgique, Espagne, Etats-Unis, France, Italie, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni), si l'on n'en tient compte que des fonds d'archives les

plus fournis, le total des prises de vues à réaliser se situe probablement aux alentours de 250 millions, ce qui représente à peu près un siècle de travail ininterrompu pour 25 opérateurs. A cela il faut bien sûr ajouter les travaux de classement et d'inventaire préparatoires, qu'il serait vain de vouloir chiffrer en temps ou en argent.

Sans ressources spéciales, le microfilmage systématique des archives pour les pays qui voudraient reconstituer leur patrimoine est impossible. Au rythme des opérations ponctuelles qui se font actuellement, et la capacité de production des laboratoires des archives ne permet pas de faire plus, ce travail prendrait mille ou deux mille ans, peut-être davantage. Il n'y a pas lieu de s'en étonner : après tout, ces documents résultent du travail fourni par des milliers de fonctionnaires, d'officiers, de magistrats, de notaires ou de marins pendant un, deux ou trois siècles.

Ces chiffres, ou les spéculations sur les ressources financières à mobiliser, ne doivent pourtant pas effrayer, ni masquer les aspects pratiques du problème. Un vaste programme de microfilmage pour les pays

en développement peut être entrepris à trois conditions :

— Que des ressources soient dégagées pendant une longue période pour financer les opérations, ce qui permettrait aux institutions d'archives concernées d'augmenter la capacité de production de leurs ateliers ;

— Que l'action soit planifiée au plan international pour pouvoir utiliser au mieux la capacité de production des ateliers ;

— Que les conditions d'accueil des microfilms soient assurées par les archives nationales des pays qui entendent reconstituer leur patrimoine par ce moyen.

Le troisième millénaire est proche. Il ne serait ni raisonnable, ni digne de renvoyer au 21^e siècle une tâche qu'on est parfaitement à même d'entreprendre aujourd'hui. ■

CHARLES KECSKEMETI, de France, est le Secrétaire exécutif du Conseil international des archives (CIA) depuis 1969. Il est l'auteur de nombreux articles, dont deux études consacrées au règlement des contentieux archivistiques qui ont été publiées par l'Unesco.

Bâtiment des Archives Nationales de Malaisie, à Kuala Lumpur, la capitale. Il a été construit en 1982 selon les normes les plus modernes, avec l'aide de l'Unesco. Pour créer le milieu le plus favorable à la conservation des documents, un système d'air conditionné, notamment, maintient une température et un taux d'humidité constants et le rayonnement ultra-violet du système d'éclairage a été réduit au minimum.



Photo © Archives Nationales de Malaisie, Kuala Lumpur

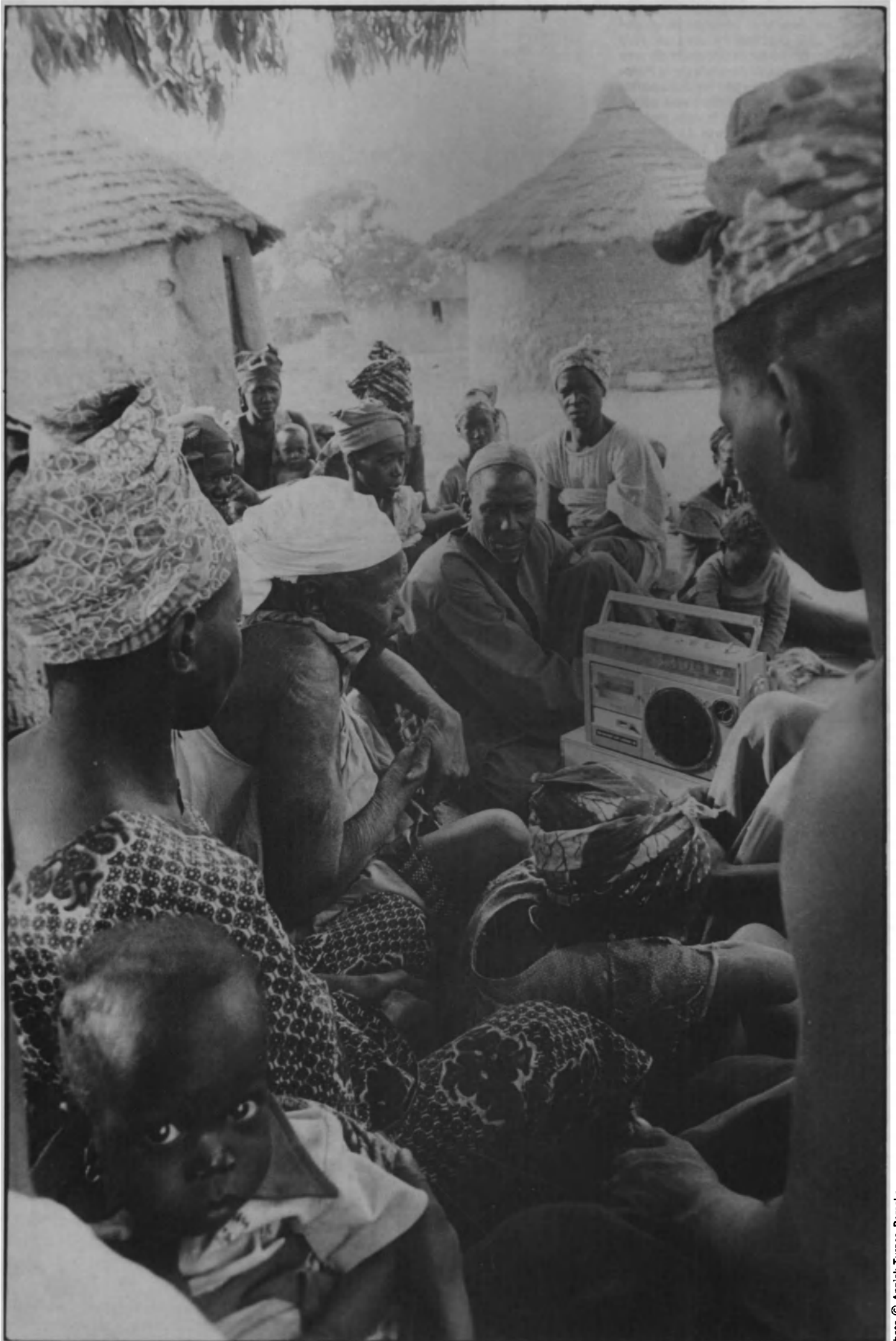


Photo © Annick Turner, Bamako

Tradition orale et archives en Afrique

par Ali A. Mazrui

QUELLE importance faut-il accorder au problème des archives en Afrique ? N'avons-nous pas de problèmes autrement graves avec la malnutrition, l'ignorance, la maladie, l'instabilité politique et le sous-développement en général ?

Je répondrai à cette question d'une manière détournée. Dans une de ses enquêtes, Sherlock Holmes, le héros de Sir Arthur Conan Doyle, s'intéresse à un chien qui n'a pas aboyé le soir du crime. L'importance de ce fait est négative. Si le chien de garde n'a pas aboyé, c'est qu'il connaissait l'assassin, et son silence constitue une preuve éclatante, un indice clé.

Je voudrais faire comprendre dans cet article l'importance historique d'un fait tout aussi négatif : la faiblesse relative de la tradition archivistique en Afrique et ses conséquences désastreuses pour l'histoire de nos peuples. L'Afrique a fait silence sur son histoire, comme si le chien chargé de garder les archives africaines s'était abstenu d'aboyer aux moments décisifs. Ce silence a eu de graves répercussions sur la place de l'Afrique dans le monde.

On pourrait définir très simplement la tradition archivistique comme le souci de préserver les traces culturelles, la volonté d'emprisonner le passé par la conservation des documents. Cela suppose d'emblée, avant même la création d'archives nationales, une propension culturelle particulière à conserver les dates de naissance et de mariage, à collectionner les cartes, à garder les lettres d'amour ou les comptes ménagers aussi bien que les textes de traités ou de contrats, etc. C'est parce que la tradition archivistique de l'Afrique était faible que notre tradition scientifique s'est affaiblie, que nos langues se sont atrophiées, de même que notre tradition philosophique — avec des répercussions désastreuses pour nos peuples pendant des siècles.

Pourquoi la tradition archivistique de l'Afrique était-elle faible ? D'abord parce que la plupart des cultures africaines

autochtones refusent d'envisager le passé comme révolu ou le présent comme transitoire. Nos ancêtres sont toujours avec nous, et nous-mêmes sommes appelés à les rejoindre. Et si le présent n'est pas transitoire, pourquoi s'embêter à en garder la trace ?

La faiblesse de la tradition archivistique des cultures africaines s'explique aussi par l'absence d'instruments à mesurer le temps (calendriers, mais aussi horloges). Lorsque j'étais étudiant à Mombasa (Kenya), dans les années 40, bon nombre de mes condisciples ignoraient leur date de naissance, ce qui était d'ailleurs aussi le cas pour Jomo Kenyatta, premier président de notre pays.

Il existe bien un calendrier grégorien, un calendrier islamique, un calendrier indien, un calendrier chinois, mais il n'existe pas de calendrier africain, à l'exception du calendrier orthodoxe modifié de l'Eglise chrétienne d'Ethiopie.

Un troisième élément d'explication a trait à la place relativement restreinte de l'écriture dans de nombreuses sociétés africaines où elle n'a été introduite qu'au cours du 19^e siècle.

Il ne faudrait pas déduire de ces généralités que l'Afrique est un bloc uniforme. Sans parler des autres différences, l'héritage de tous les pays d'Afrique résulte d'une triple influence : celle de la tradition autochtone, celle de la tradition islamique et celle de la tradition occidentale.

La notion d'archives, au sens moderne, est un concept essentiellement occidental et, dans une certaine mesure, islamique. Mais cette notion peut-elle être naturalisée ou faut-il la considérer comme indissolublement liée à la part importée de notre triple héritage ?

Dans la mesure où l'on jugeait, jusqu'à une date récente, que seuls les documents écrits pouvaient être considérés comme du matériel d'archives, cela excluait forcément les aspects autochtones de notre triple héritage. Cela n'est d'ailleurs pas tout à fait vrai pour l'Afrique islamisée, plus riche en documents écrits que l'Afrique autochtone non musulmane, et qui nous a laissé des archives parfois rédigées en arabe mais aussi dans les langues africaines utilisant l'alphabet arabe.

Mais d'abord qu'entend-on par documents ? Jusqu'ici nous avons surtout parlé de traces écrites, mais on peut distinguer en tout cinq formes de documentation :

— Les documents matériels tels que les vestiges archéologiques (poteries du grand Zimbabwe, ossements, pièces de monnaie, etc.) ;

— Les documents écrits : une vénération mystique pour tout ce qui symbolise l'alphabétisation nous a amené à y voir les documents d'archives par excellence ;

— Les documents pictographiques, tels que les peintures ou sculptures rupestres ;
— Les documents sonores qui constituent d'une certaine façon la source la plus neuve de documents d'archives.

Mais la cinquième et la plus ancienne forme de documentation est encore la mémoire collective des hommes, leur capacité de se « souvenir dans la tranquillité ».

Lorsqu'on évoque le problème des archives en Afrique, il est bon d'avoir présents à l'esprit deux concepts, celui de déficit documentaire et celui d'excédent de données premières dans la mémoire des hommes. Le premier terme désigne le mutisme apparemment excessif de l'historiographie africaine, la pénurie de documents reconnus dans les domaines de l'écrit et des vestiges matériels.

Quant à l'excédent de données premières, il peut prendre diverses formes. Pour ma part, je pense surtout à l'allégeance excessive aux identités premières, qu'il s'agisse de l'ethnie ou du sectarisme religieux.

Le problème de la documentation se pose donc en Afrique sous deux formes distinctes et très complexes. D'une part, il y a le problème du déficit documentaire permanent en matière de témoignages écrits et de vestiges matériels ; d'autre part, nous souffrons d'un trop-plein de données premières dans la mémoire collective. Notre passé est encore très présent, mais l'Afrique est relativement pauvre en vestiges architecturaux, en traces concrètes de ce passé. L'importance du grand Zimbabwe à cet égard vient en grande partie de son caractère exceptionnel.

Le problème du déficit documentaire se pose aussi à propos des documents écrits. Comparées aux autres grandes cultures du monde, les civilisations africaines ont laissé moins de documents écrits que la moyenne. Pendant très longtemps, ce déficit littéraire a justifié l'idée reçue que l'Afrique était un continent sans histoire.

Est-ce cette image culturelle négative qui a condamné les Africains à des siècles de marginalisation et de servitude ? Peut-on expliquer la traite négrière, au moins en partie, par un choc des représentations culturelles ? Le colonialisme serait-il la conséquence de la perception culturelle d'une hiérarchie raciale ? Est-ce le déficit documentaire de l'Afrique qui a condamné tout un continent à occuper le dernier rang dans la hiérarchie mondiale des privilèges ?

Car comment expliquer que les Européens aient choisi de réduire en esclavage les Africains plutôt que les Arabes ou les populations de l'Asie du Sud ? En partie parce que le fossé culturel apparaissait singulièrement plus profond entre les Européens et les Africains. Et si l'hiatus culturel semblait si prononcé, c'est un peu parce qu'il n'y avait

La tradition orale constitue en Afrique le support le plus important de l'héritage culturel. Nombreuses sont les actions de l'Unesco en faveur de son étude systématique. Au Mali, en 1983, l'Organisation a lancé une expérience pilote d'audiothèques rurales. Son originalité est de laisser aux communautés concernées non seulement des copies des enregistrements réalisés parmi elles, mais aussi l'équipement nécessaire pour les réécouter à leur guise et en réaliser d'autres elles-mêmes. Ci-contre, des villageois de Mana écoutent un enregistrement.



Photo © Bibliothèque Nationale, Paris

Effigie de Mansa Musa, l'un des plus prestigieux souverains de l'Empire du Mali, mort probablement en 1332. Détail de la carte nautico-géographique de Johannes Wiladestes représentant l'Afrique (1428), l'une des premières grandes cartes modernes faites à Majorque aux 14^e et 15^e siècles.

► en Afrique ni châteaux, ni cathédrales, ni traités écrits.

Le déficit documentaire de l'Afrique est donc largement responsable de la naissance du racisme. La plus grande partie de l'Afrique noire est apparue sans vestiges matériels ou témoignages écrits de son passé, à une époque où c'était souvent sur de tels vestiges que l'on jugeait la valeur d'une civilisation.

Ce déficit documentaire s'est également fait sentir dans l'histoire des sciences et de la philosophie. L'absence d'écriture a privé une grande partie de l'Afrique des bénéfices d'une tradition contestataire. En effet, la culture orale africaine a tendance à transmettre l'unisson plutôt que les notes discor-

dantes, ce qui est accepté plutôt que ce qui est rejeté par les autorités.

C'est ainsi que les Platon, les John Locke, les Rousseau et les Lénine de l'Afrique sont devenus des gisants anonymes dans le grand cimetière de l'accord collectif et de la tradition orale. Combien d'esprits brillants n'ont jamais pu se dégager de l'emprise du milieu villageois parce que leur génie était trop enraciné dans la tradition non écrite de l'Afrique rurale !

Parlerait-on encore de Karl Marx si sa réflexion avait eu pour cadre une Europe du 19^e siècle complètement immergée dans la tradition orale ? Marx avait besoin de l'écriture pour préserver son message révolutionnaire dans la forme choisie par lui.

Mais si la tradition orale permet de comprendre le déficit documentaire en vestiges matériels et documents écrits, elle explique également le dynamisme de la mémoire collective africaine.

La question qui se pose aujourd'hui est de savoir si cette mémoire collective ne constitue pas un trop-plein de données premières. Y aurait-il pléthore ? Les Africains n'ont-ils pas la mémoire trop longue quand il s'agit de leurs origines ? Comme si notre passé nous était trop présent et que notre présent refusait d'être transitoire et temporaire ?

En cette seconde moitié du 20^e siècle, l'aspect le plus spectaculaire de ce trop-plein est la persistance de l'identification à l'ethnie. La grande majorité des Africains, qu'ils soient Baganda ou Acholi, Luo ou Kikuyu, Shona ou Ndebele, Hausa, Yoruba ou Ibo, sont tous d'accord pour refuser d'oublier leurs origines profondes. Pour le meilleur ou pour le pire, la persistance de l'identité ethnique doit être considérée comme une forme d'archivage des matériaux de la mémoire collective. L'ethnicité est une forme d'archives où s'accumulent les annales de la « tribu », les traces de la collectivité, la mémoire de l'identité du groupe.

Cet état d'esprit a eu des répercussions dans la période postcoloniale. On a constaté souvent chez l'Africain un déséquilibre entre un sentiment très fort d'identité culturelle et une faible conscience de classe. Au moment des choix politiques, un paysan hausa se comporte d'abord en Hausa et ensuite en paysan.

Cette quasi-absence de conscience de classe est aggravée par l'insuffisance de la documentation écrite. Par une sorte de fatalité sociolinguistique, un Africain ne peut être un marxiste compétent sans être en même temps très occidentalisé. On ne peut comprendre le marxisme sans une connaissance approfondie des œuvres de Marx, d'Engels, de Lénine et autres pères fondateurs. Or, il n'existe pas d'éditions de ces œuvres en langues autochtones africaines (dites vernaculaires). Pour accéder aux arcanes de la pensée marxiste, il faut donc maîtriser complètement une langue européenne. C'est pourquoi, à l'heure actuelle, une marxiste africain non occidentalisé est une pure vue de l'esprit.

Il y a aux sources du socialisme européen une volonté de retournement de la connaissance historique contre le passé. C'est ce que voulaient dire Marx et Engels quand ils disaient considérer tous les événements historiques dans la perspective de la lutte des classes. A l'inverse, certains socialistes africains ont eu tendance à considérer que l'histoire devait parler en faveur du passé. La tradition idéalisée devenait une sorte de collectivisme premier, caractérisé par la prise en charge des plus démunis et une forme d'hospitalité universelle.

Les socialistes européens se sont servi des archives écrites pour tenter de donner un coup d'arrêt, conçu parfois comme une révolution radicale, visant à opérer une rupture totale avec leur passé. A l'inverse, le socialisme africain apparaît dans certains pays comme une doctrine de la continuité, un lien avec des modes de vie archaïques.

Alors que le socialisme européen proclamait son refus du passé de l'Europe, le socialisme africain a fréquemment abouti à une revalorisation des ancêtres africains. Tandis que Karl Marx trouvait dans les archives du British Museum les armes de la révolution sociale, certains socialistes africains du 20^e siècle cherchaient dans les archives une justification du réveil du passé culturel.

Mais ce n'est pas seulement en matière d'idéologie et de philosophie que se pose le problème de la continuité et du changement. La pensée scientifique a également besoin d'intégrer un principe d'instabilité, la capacité d'être remise en cause par le non-conformisme.

Paroles du Zimbabwe

LORS des assemblées qui se tiennent dans les campagnes du Zimbabwe, comme dans d'autres pays africains de forte tradition orale, pour régler les successions en litige ou les affaires de la communauté, l'emportent généralement ceux qui sont en mesure d'avancer à l'appui de leurs arguments le plus grand nombre de détails généalogiques ou historiques. Depuis quelques années, ces assemblées n'attirent plus seulement les personnes concernées par leurs délibérations, mais aussi des historiens appartenant aux Archives nationales du Zimbabwe, qui sont engagés depuis 1977 dans un vaste projet : enregistrer et conserver les témoignages de l'histoire et de la tradition orale du pays. Ces réunions leur permettent souvent de recueillir une foule de renseignements, ainsi que de choisir dans l'assistance les personnes bien informées qu'ils pourront interroger par la suite.

La raison d'être de ce projet est que dans les sociétés non alphabétisées, la tradition orale joue le même rôle que les musées et les archives dans d'autres sociétés. Il est d'autant

plus urgent de préserver ce patrimoine que la modernisation s'accélérait, les traditions se perdent et de précieux souvenirs du passé risquent de disparaître à jamais s'ils ne sont pas recueillis par la génération actuelle. Ce projet est mené dans les trois langues principales du Zimbabwe : le shona, le ndebele et l'anglais. Les historiens chargés de son exécution enregistrent dans ces langues des entretiens à bâtons rompus qu'ils conduisent avec des personnes dont ils obtiennent le concours par différents moyens, notamment en faisant parler de leur projet dans la presse et à la radio. Ces entretiens sont ensuite transcrits, traduits et revus par les historiens avant d'être catalogués et classés par des bibliothécaires qui les mettent à la disposition du public. C'est ainsi qu'a pu être constituée une banque de données réunissant toutes sortes d'éléments du savoir traditionnel, qui vont de la généalogie aux récits, paraboles, contes, mythes et légendes, en passant par les chants, les poèmes et les dialogues rituels. ■

La science et la technologie africaines étaient trop figées. Les grandes révolutions conceptuelles ont été trop rares. Or, toute pensée scientifique qui refuse de bouger s'enlise. On peut répliquer, il est vrai, que la pensée scientifique africaine n'était peut-être pas si figée que cela puisqu'elle était transmise par la tradition orale, ce qui impliquait des risques de déformation dans le processus même. Il est exact, en effet, que tout savoir transmis oralement est vulnérable : mais il faut bien distinguer cette instabilité née de l'imprécision de celle qui découle d'une remise en cause systématique.

Les langues africaines non écrites étaient elles aussi instables. Elles ont évolué trop vite. Il est plus facile de comprendre un poème anglais du 19^e siècle qu'un poème africain de cette époque-là, même dans une langue aussi répandue que le kiswahili. Beaucoup d'Africains sont plus soucieux d'apprendre les langues dominantes européennes que de protéger les langues autochtones. Cette absence de patriotisme linguistique s'explique en partie par la faiblesse de la tradition archivistique.

Comment doit-on envisager dans ces conditions le nouvel ordre archivistique pour l'Afrique ? Dans son *Ode on Intimation of Immortality*, le poète anglais William Wordsworth a écrit que l'enfant est le père de l'adulte. En ce sens, les archives nationales des pays d'Occident sont les enfants de toute une tradition archivistique, puisqu'elles marquent l'aboutissement d'une volonté culturelle séculaire de conserver des traces du passé. A l'inverse, les archives nationales des pays africains devront peut-être assumer la paternité de la tradition archivistique africaine ou en tout cas l'aider à se développer.

Ce ne sont pas seulement des documents poussiéreux qui sont en jeu. Il nous faut cesser de croire que le présent n'est pas transitoire et que notre passé ne se perd pas, même si nous ne faisons rien pour en préserver les traces. Il faut apprendre à tenir des comptes, à tenir à jour le registre des naissances, des mariages et des décès, à classer les photos dans des albums et à protéger les contrats.

Mais surtout, il nous faut peut-être apprendre à respecter le non-conformisme intellectuel et aussi à créer un climat qui ne le condamne pas à sombrer dans l'oubli sans laisser de traces. Ainsi conçu, un nouvel ordre archivistique pour l'Afrique pourrait contribuer à modifier radicalement notre continent. Et comment croire qu'un monde où l'Afrique serait fondamentalement différente n'en sera pas fondamentalement transformé lui aussi ? ■

ALI A. MAZRUI, du Kenya, est professeur à l'Université de Jos au Nigeria et professeur de sciences politiques et d'études afro-américaines et africaines à l'Université du Michigan, aux Etats-Unis. Il est l'auteur, entre autres ouvrages, de *A World Federation of Cultures: An African Perspective (Une fédération mondiale des cultures : un point de vue africain, 1976)* et de *Africa's International Relations (Les relations internationales en Afrique, 1977)*. Le présent article est tiré d'un document présenté par le professeur Mazrui à la 7^e Conférence biennale de la Section d'Afrique orientale et centrale du Conseil international des archives, qui s'est tenue en 1982 à Harare, au Zimbabwe.



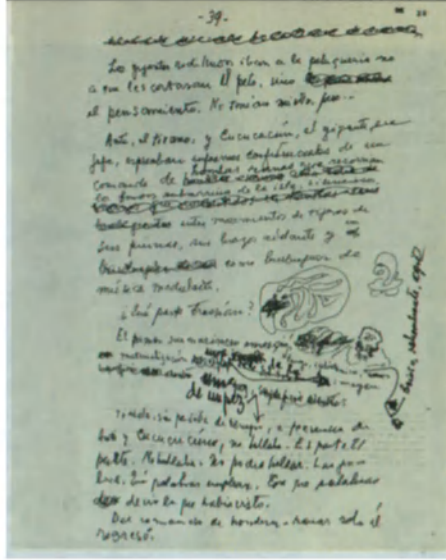
Photo © The Jamaica Memory Bank, Kingston

En 1981, le gouvernement jamaïcain a entrepris de constituer un « Conservatoire du patrimoine culturel », qui a reçu en 1982 l'appui du Fonds international pour la promotion de la culture de l'Unesco. Y sont recueillis et conservés, d'une part, les formes traditionnelles de culture en passe de disparaître (danses, rituels, etc.) et, de l'autre, le savoir et l'expérience de personnes âgées. Ci-dessus, un paysan (à droite) donne des explications sur la culture du manioc. A côté de lui se tient un chercheur du Conservatoire et, très attentifs, trois autres paysans.

Au Chili, la Conférence épiscopale, avec l'aide du Fonds international pour la promotion de la culture de l'Unesco, poursuit un programme de collecte, d'enregistrement, de publication et de festivals de chants religieux traditionnels des paysans, grâce auquel est préservée l'une des plus anciennes formes de littérature populaire de l'Amérique latine. Ci-dessous, le chanteur chilien Manuel Gallardo.



Photo © Conferencia Episcopal de Chile, San Bernardo



Photos © Bibliothèque Nationale, Paris

A gauche, le romancier et poète guatémaltèque Miguel Angel Asturias, qui fut lauréat du prix Nobel de littérature en 1967 (caricature anonyme). Ci-contre, une page du manuscrit *El Arbol de la Cruz* (L'arbre de la Croix), un texte inachevé et inédit de l'écrivain, qui en fit don, avec le reste de ses manuscrits, à la Bibliothèque Nationale de Paris, pour permettre notamment d'établir une édition critique internationale de son œuvre complète. Cinq titres ont été publiés à ce jour dans la collection Asturias, qui bénéficie de l'appui du Fonds International pour la promotion de la culture de l'Unesco.

Ly a une douzaine d'années, l'écrivain guatémaltèque Miguel Angel Asturias (1899-1974) fit don de ses manuscrits et archives à la Bibliothèque Nationale de Paris avec un double souci : préserver les pages qu'il avait écrites et permettre, grâce à ce matériel, d'établir une édition critique internationale de son œuvre complète. A ce jour, plusieurs volumes de celle-ci ont déjà paru à l'initiative de l'« Association des amis de Miguel Angel Asturias » qui a pour Secrétaire général Amos Segala et dont le Conseil scientifique international est présidé par Léopold Sédar Senghor.

Forte de cette expérience, l'Association et ses partenaires français et internationaux ont élargi cette entreprise en créant les « Archives de la littérature latino-américaine, des Caraïbes et africaine du XX^e siècle ».

Ce programme international, qui bénéficie de la collaboration de nombreuses institutions scientifiques dont le CNRS (Centre national de la recherche scientifique) de France, le CNR (Consiglio nazionale delle ricerche) d'Italie, le CSIC (Consejo superior de investigaciones científicas) d'Espagne, l'INIC (Instituto nacional de inves-

tigação científica) du Portugal et les Bibliothèques Nationales d'Amérique latine et des Caraïbes, vise à la conservation et à la diffusion des manuscrits d'auteurs contemporains d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Afrique.

A l'exemple des manuscrits offerts par Asturias à la Bibliothèque Nationale française, les manuscrits de ces trois régions, après avoir été l'objet d'un recensement systématique, seront protégés et microfilmés. Ces fonds de documents et d'archives aussi exhaustifs que possible seront ouverts aux étudiants et aux chercheurs. En outre, une nouvelle collection internationale confiera l'édition critique d'œuvres majeures appartenant à tous les pays de chaque région concernée à une équipe de spécialistes venus de la communauté scientifique tant régionale qu'internationale. Cette collection contribuera ainsi à un rééquilibrage critique de l'histoire littéraire de ces régions au 20^e siècle et à une plus vaste et plus juste connaissance de leurs littératures.

Cet effort sans précédent de coopération multilatérale entre trois continents a reçu dès le départ l'appui de l'Unesco et, en particulier, du Fonds international pour la pro-

motion de la culture. Il s'inscrit dans le mouvement de sauvegarde du patrimoine culturel de l'humanité en mettant l'accent sur cette part essentielle et non moins vulnérable, les manuscrits modernes d'auteurs, comme l'a définie la Conférence mondiale sur les politiques culturelles (MONDIA-CULT) qui s'est tenue à Mexico en 1982, et qui est l'une des préoccupations centrales de l'Unesco. Les « Archives de la littérature latino-américaine, des Caraïbes et africaine du XX^e siècle » constituent d'ailleurs, avec l'« Association des amis de Miguel Angel Asturias », une Organisation internationale non gouvernementale entretenant des relations officielles d'information et de consultation avec l'Unesco.

A Buenos-Aires, en septembre 1984, l'accord « Archives », signé par quatre pays d'Amérique latine et quatre pays d'Europe, marquait la naissance de la collection « Archives de la littérature latino-américaine du XX^e siècle ». Nous reproduisons ci-après des extraits du discours que prononça à cette occasion Léopold Sédar Senghor, l'un des promoteurs les plus actifs de ce nouvel aspect du « dialogue des cultures ».



Photo © Mercedes Iturbide, Mexico

Le centre de promotion culturelle Alejo Carpentier, inauguré à La Havane en 1982, a pour siège la maison (ci-contre) dont s'inspira le célèbre écrivain pour son roman *El Siglo de las Luces* (Le siècle des lumières, 1962). Ce centre, dont la vocation est de promouvoir l'œuvre de l'écrivain dont il porte le nom en même temps que la littérature et la musique cubaines contemporaines, a pour fonction essentielle de nouer des relations et de procéder à des échanges culturels avec d'autres institutions du même genre dans différents pays.

L'accord « Archives » : l'échange et l'écrit

par Léopold Sédar Senghor

C'EST, il faut en convenir, un véritable événement que de réunir, autour d'un programme de longue durée, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Mexique, la France, l'Espagne, l'Italie et le Portugal.

Ce n'est pas par hasard qu'une telle convergence s'est réalisée, si j'en crois l'accueil que la Conférence Mondiacult réserva, en 1982, à mes propositions, où un mouvement unanime s'était créé pour sauver du naufrage, d'un nouvel incendie d'Alexandrie, la parole qui nous dit, et qui transmet, aux générations futures, le sens même de notre être au monde.

C'est que, dans ce monde plein de bruit et de fureur, tout à coup, la parole du poète a paru, seule, sans défense, en proie à l'usure du temps et à la malveillance des hommes.

Le programme Archives qui vise, d'abord, à la sauvegarde d'une partie, jusqu'ici négligée, du patrimoine culturel de nos Peuples, les manuscrits d'auteurs contemporains, et, ensuite, aux recherches et éditions critiques s'y rapportant, inaugure de nouvelles modalités de coopération scientifique et de solidarités culturelles qui, j'en suis sûr, établiront un précédent précieux, que d'autres régions du monde vont prendre en exemple et essayer d'adapter à leurs circonstances spécifiques. Cet Accord vient à son heure, au moment où tous s'accordent à penser que le renouveau de l'expression littéraire passe par la poésie et la narrative latino-américaines et des Caraïbes, qui s'insèrent au plus profond de l'imaginaire des Peuples.

C'est une grande collection qui va naître aujourd'hui, puisqu'elle comprend plus de 110 titres, de 22 Pays de la région et, qui plus est, dans les quatre langues de culture qui y sont parlées. Mais, et voilà l'essentiel, ces textes seront traités avec le respect réservé jusqu'ici aux grands classiques grecs et latins, et vous permettrez à l'homme de culture que je suis de me réjouir de ce nouveau respect pour notre parole écrite.

Ce respect sera assuré par la diversité dialectique, aussi bien disciplinaire que géographique, des équipes de chercheurs associées à notre initiative, qui mobiliseront environ 500 spécialistes.

En ce qui concerne l'Amérique latine, des pays qui n'avaient pas, ou n'ont pas encore l'habitude de travailler ensemble, et donc de se connaître et de s'apprécier mutuellement en dépit d'une langue, d'une histoire, d'une Weltanschauung qui devraient les rapprocher au lieu de les séparer, vont maintenant procéder, pendant une période significative, à des échanges, à un partage d'expériences littéraires, de messages culturels qui constitueront un facteur d'intégration, de rapprochement effectif, moins spectaculaire peut-être que beaucoup de déclarations de responsables politiques, mais autrement significatif et agissant.

Une autre remarque capitale me paraît celle de la présence, dans l'Accord, des quatre pays de l'Europe latine qui, par l'histoire et le sang, ont tissé des liens aussi profonds qu'irr-

versibles. Mais, là aussi, si nous avons constaté que devant le projet Archives les pays partenaires d'Amérique latine ont, en quelque sorte, atténué leurs nationalismes traditionnels pour privilégier une vision globale et unificatrice de l'histoire et de la culture, le même phénomène s'est produit en ce qui concerne l'Europe.

...

Notre Accord met en œuvre une collaboration et une solidarité vers une région pour laquelle chaque pays européen développait une politique extrêmement individuelle et jalouse de ses ententes secrètes ou publiques, obtenues, souvent au détriment des options du voisin.

D'autre part, l'Europe, dans cet Accord, se met au service d'une communauté pour l'aider à trouver, par ses propres moyens, un rythme de communication, interne et externe, dont les défauts ou l'absence lui portent un préjudice immense et l'empêchent, au fond, d'être membre à part entière de la communauté culturelle à laquelle elle appartient.

L'Accord Archives innove donc profondément et concrètement, que ce soit à l'intérieur du continent latino-américain comme de l'Europe latine et, bien sûr, dans la dialectique des échanges entre les deux parties. J'en veux pour preuve concrète la proposition du Portugal au Conseil des signataires, demandant à utiliser le schéma méthodologique et les structures de la collection latino-américaine Archives pour une série d'auteurs appartenant aux quatre pays de l'Europe latine signataires. Cette proposition rééquilibre le sens et la portée du dialogue culturel préconisé, lui reconnaît une dimension objective d'une très grande importance et, s'agissant de Fernando Pessoa, le plus grand poète portugais du 20^e siècle, elle est la preuve concrète de la volonté, et de la possibilité, de faire de l'Accord Archives l'instrument privilégié d'un véritable échange culturel de part et d'autre de l'Atlantique.

Mais, allant plus loin, les délégués des huit pays concernés par l'Accord Archives ont voulu, sur ma proposition, lancer un appel solennel à l'Unesco pour qu'enfin, une réglementation technique, juridique, appropriée soit rapidement proposée à la 23^e Conférence générale de l'Unesco, où tous les aspects de sauvegarde, d'accessibilité, de reproduction par microfilms et éditions critiques des manuscrits d'auteurs seraient traités aussi bien dans le contexte national, régional, qu'international. L'antécédent bénéfique d'un document semblable à celui que nous préconisons, qui concerne les images en mouvement et a été voté à la Conférence générale de Belgrade en 1981, laisse espérer que le domaine de la parole écrite qui, nulle part, n'a encore reçu un code de protection en assurant également la communication, pourra, dans les mois qui viennent, trouver des solutions satisfaisantes. Il est grand temps que, dans ce domaine, avant que nous ne perdions l'essentiel de cette richesse, une réflexion internationale s'engage, suggérant les grandes lignes d'une politique objective de conservation et d'échange. ■

Bibliothèque et archives de l'Unesco

DES organisations comme l'Unesco doivent disposer d'une bibliothèque qui offre aux membres de leur personnel la documentation et les éléments d'information dont ils ont besoin dans leur travail. La bibliothèque de l'Unesco est le point de convergence de tout un réseau interne de centres de documentation sectoriels qui desservent les différents services du Secrétariat.

Avec 100 000 volumes tenus à jour et 2 200 publications de série, y compris des périodiques, la bibliothèque est en mesure de répondre à toute question qui pourrait se poser dans le cadre des activités de l'Organisation. De plus, cette bibliothèque est ouverte sous certaines conditions aux chercheurs de l'extérieur.

La bibliothèque fait également office de service de catalogage et d'indexage des documents et des publications de l'Unesco elle-même. Les renseignements les plus complets et les plus détaillés que l'on puisse trouver sur ce que publie l'Organisation figurent dans la Liste des documents et des publications de l'Unesco, un instrument de référence imprimé et mis sur ordinateur, disponible dans les principales bibliothèques et les grands centres de documentations du monde entier. Cette liste peut également être consultée directement sur ordinateur au siège de l'Organisation. La base de données contient actuellement près de 60 000 références de documents disponibles pour consultation sur copies plein format ou sur

copies microformes produites par le Service des micrographies de l'Unesco. La Section du développement des systèmes documentaires se charge de produire et de gérer le logiciel documentaire nécessaire au catalogage. Ce programme, connu sous le nom d'ISIS, est mis gracieusement à la disposition des Etats membres.

La bibliothèque est une collection organisée d'ouvrages de référence, tandis que les archives renferment tous les documents produits ou reçus par l'Organisation dans le cadre de son activité, dont ils sont l'aboutissement nécessaire. Il s'agit notamment de dossiers, de lettres, de mémoires, de notes, de discours, de documents de travail et de conférences, de budgets, de plans, de programmes, d'accords, de photos, d'enregistrements sonores et d'autres documents, qui concourent à donner une image fidèle de la démarche suivie par l'Organisation dans l'accomplissement de sa mission. Conformément aux règlements en vigueur, les archives de l'Unesco sont ouvertes aux chercheurs et aux étudiants, et mettent à la disposition de toute autre personne intéressée une salle de lecture où peuvent être consultés les documents publiés par l'Organisation. ■

Tous ces services relèvent de la Division de la bibliothèque, des archives et des services de documentation de l'Unesco (LAD), qui appartient elle-même au Secteur pour le soutien du programme de l'Organisation (PRS).

Pages en couleur

Ci-contre :

La première Soura (chapitre) d'un Coran en deux volumes conservé à la Bibliothèque nationale d'Egypte, au Caire, dont le fonds s'élève actuellement à 1,5 millions de titres et renferme l'une des plus belles collections de manuscrits arabes du monde.

Photo © Martin Lings/World of Islam Festival Trust

Pages centrales

A gauche : une page enluminée de la « Bible du Panthéon », une bible latine du 12^e siècle qui compte parmi les trésors de la Bibliothèque Vaticane. De haut en bas, quatre scènes tirées de l'Ancien Testament : le voyage de Jacob et sa famille en Egypte ; Moïse et les Israélites travaillent à l'installation du tabernacle ; les lévites transportent l'Arche d'alliance ; Moïse consacre grand prêtre, Aaron, son frère aîné. La Bible du Panthéon est exposée dans la Salle sixtine de la Bibliothèque, entourée de nombreuses autres éditions anciennes de la Bible.

Photo © Bibliothèque Apostolique Vaticane, Rome

A droite : célèbre dans le monde entier, la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Saint-Gall, en Suisse, possède 100 000 ouvrages imprimés, 2 000 manuscrits et 1 700 incunables, qui constituent une source d'informations incomparable pour les historiens médiévistes. Nombre des manuscrits, d'influence celtique, sont richement enluminés. Sur la photo, détail d'un évangélaire irlandais datant de 750, représentant saint Luc devant un trône, l'évangile dans les mains. Son auréole est surmontée du bœuf ailé qui le symbolise.

Photo © Stiftsbibliothek St. Gallen, Suisse

Trois organisations non gouvernementales qui travaillent en association avec l'Unesco

Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA)

Fondée en 1927, cette Fédération est une organisation sans but lucratif qui a pour objectifs de promouvoir la compréhension internationale, la collaboration, la recherche et le progrès dans toutes les activités bibliothéconomiques. Elle recueille, collationne, édite et diffuse des informations concernant les bibliothèques, la bibliographie, les services de documentation et la formation professionnelle.

Conseil international des archives (CIA)

Ce Conseil est l'organisation professionnelle mondiale des archives et des archivistes. Fondé en 1948, il s'est fixé, comme objectif essentiel, de promouvoir et d'encourager la préservation et l'utilisation du patrimoine archivistique de l'humanité.

Fédération internationale de documentation (FID)

Fondée en 1895 et appelée alors l'Institut international de bibliographie, cette Fédération a pris son nom actuel en 1938. Elle a pour objet de promouvoir, par la coopération internationale, la recherche et le développement de la documentation et l'organisation de la science de l'information dans tous les domaines, y compris les sciences, la technologie, les sciences sociales, les arts et les sciences humaines.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ
الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ مَلِكِ
يَوْمِ الدِّينِ إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ
اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ
عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



INCIPIT
IN LIBRO
ARIE
udat
nauc mane
ide iofte f
que fophim
quof hifera
ut illa beb
metra dnu
ne labor ez
qd tepe tel
uetera nou
fed pumch
quof ramer
es a ha ue
digen eeli
quoy uolu
conferente
ai et apud
codices et
derit uel fu
pofit uerū
ualnero co
opus uenit
on fi place
nerit; alle
et lingua r
frem tuū
tue poneb
masti inq
illam cona
ud legent
et aliof det
qd calūpn
lita occasio
laccare ur
uicuf et ca
ndifpicio
circa que f
ud impura
dambelen
eole fufce
fbiu pami
differente
uers dyer
innotu tel
mona que
Hec dicam
deaur
amū un
eufrochy
atnas du







Photo © Bibliothèque Apostolique Vaticane, Rome

La Salle sixtine de la Bibliothèque Apostolique Vaticane, à Rome.

Trésors de la Vaticane

LA Bibliothèque Vaticane, bibliothèque officielle du Vatican, fut fondée par le pape Sixte IV le 15 juin 1475, par la Bulle « Ad decorem militantis Ecclesiae ». Mais la bibliothèque papale avait déjà une longue histoire puisqu'elle contenait d'anciennes collections de manuscrits recueillis par les précédents souverains pontifes, depuis Damase, au 4^e siècle, en passant par Boniface VIII (sous le pontificat duquel fut dressé le premier catalogue), et jusqu'à son premier véritable promoteur, le pape humaniste Nicolas V, qui ouvrit la Vaticane au public et laissa, à sa mort en 1455, plus de 1 500 manuscrits.

En 1481, la bibliothèque comptait 3 500 manuscrits : des envoyés du pape les avaient acquis à travers toute l'Europe et une foule de copistes recopiaient d'autres œuvres pour les conserver et les faire connaître. Les préoccupations humanistes propres à cette époque, qui trouvaient accueil et encouragement chez les pontifes romains, concernaient non seulement les écritures saintes, les œuvres patristiques et théologiques, mais aussi les textes profanes : philosophie, littérature — grecque, latine, hébraïque, syriaque, copte, arabe —, droit, histoire, art, architecture, musique. Cette vocation humaniste de la Vaticane est restée la sienne jusqu'à nos jours.

A ce patrimoine constitué par les papes successifs s'ajoute l'apport de bibliothèques entières, sous forme de dons, d'acquisitions ou de dépôts, qui viendront enrichir la Bibliothèque papale jusqu'à nos jours. La Vaticane a ainsi reçu, conservées en autant de fonds distincts, nombre des plus importantes bibliothèques d'Europe,

notamment la Palatine de Heidelberg (1622), la bibliothèque des ducs d'Urbino (1657) ou celle de la reine Christine (1690) ainsi que de nombreuses familles patriciennes, sans parler des fonds d'églises ou d'autres institutions vaticanes comme la Basilique de Saint-Pierre ou la Chapelle Sixtine. Enfin, elle conserve des dépôts d'archives d'une richesse encore inexplorée.

La Vaticane compte aujourd'hui environ 70 000 manuscrits, 8 000 incunables et un million d'ouvrages imprimés. S'ajoutent à ce vaste ensemble d'importantes collections d'estampes (plus de 100 000) et de cartes géographiques, des autographes (environ 200 000), des dizaines de milliers de documents d'archives, de monnaies et de médailles, et même des objets d'art de toute sorte réunis dans la partie la plus ancienne des musées du Vatican, laquelle a été placée jusqu'à présent sous la garde de la Bibliothèque.

Outre un laboratoire de restauration et un laboratoire photographique, elle possède ses éditions propres avec un magasin de vente qui en assure la diffusion. La direction de la Bibliothèque est assurée par un Préfet (directeur scientifique et administratif) et la protection en est confiée au Cardinal bibliothécaire.

L'accès de la Vaticane, bibliothèque de recherche, est réservé aux seuls chercheurs et spécialistes. Le nombre des lecteurs par jour s'élève en moyenne à 120, mais il peut aller jusqu'à 180.

Mgr Alfonso Marie Stickler
Pro-bibliothécaire
de la Sainte Eglise Romaine

Page en couleur

Enluminure sur un parchemin éthiopien du 15^e siècle d'une extrême rareté conservé à la Bibliothèque Nationale de Paris et représentant David jouant de la lyre. L'une des plus anciennes du monde, la Bibliothèque Nationale de Paris, l'ancienne Bibliothèque royale, fut déclarée propriété publique durant la Révolution et prit le nom de Bibliothèque Nationale en 1795.

Photo © Bibliothèque Nationale, Paris



Photo © BICE, Bibliothèque Apostolique Vaticane, Rome

Lettrine tirée de la « Vie d'Alexandre le Grand », réalisée à Naples au 15^e siècle pour le roi Alphonse d'Aragon et conservée aujourd'hui à la Bibliothèque Vaticane. Le médaillon montre le profil du jeune roi de Macédoine. Autre chef-d'œuvre de la Vaticane : voir page 20.

Une banque se penche sur son passé

par Piero Barucci

TANT les institutions politiques et culturelles que les entreprises industrielles ou bancaires paraissent ressentir aujourd'hui le besoin de retracer leurs origines, peut-être pour retrouver dans leur passé la force de surmonter les difficultés du présent. De là vient sans doute le vif intérêt que l'on porte à l'heure actuelle aux archives des entreprises, où se trouve consignée, en une sorte de « mémoire historique », la somme des activités de ces établissements depuis leur création. Grâce à ses archives, une entreprise est en mesure de retrouver ses racines qui pour être lointaines n'en sont pas moins importantes.

Tel est le cas du *Monte dei Paschi* de Sienne, l'un des principaux établissements de crédit en Italie, qui se trouve à la tête d'un grand groupe financier constitué de cinq banques. Le *Monte dei Paschi* est l'héritier d'une longue et riche tradition financière vieille de cinq siècles, et les archives historiques de la banque, dont on a déjà inventorié le contenu pour la période allant de 1568 à 1872, en sont le fidèle reflet.

Ce fonds considérable est conservé dans le palais de la Roca Salimbeni, appartenant au siège de la maison mère, où il occupe près de 350 mètres de rayonnages. Dans le grand salon du palais sont également exposés des objets précieux appartenant à la vie de l'institution, et notamment des sceaux, dont le plus vieux remonte au 16^e siècle, des titres de crédit émis par la banque, certains au 17^e siècle, ainsi que d'anciennes lettres de change. Les documents postérieurs à 1872 sont conservés pour la plupart dans d'autres locaux de la banque.

Curieusement, lorsqu'on parle des archives du *Monte dei Paschi*, il faut commencer par évoquer des documents qui ne s'y trouvent pas, non qu'ils aient été dispersés ou détruits, mais à cause des circonstances particulières qui ont présidé à la naissance de cet établissement à Sienne. Fondé en 1472 à l'initiative de la République libre de Sienne, il fut considéré à ses débuts comme un « organe » de l'Etat, soumis à une réglementation rigoureuse visant à en garantir le bon fonctionnement. Aussi, les documents produits durant toute la période d'autonomie politique de la ville, c'est-à-dire jusqu'en 1555, furent-ils assimilés à des documents officiels de la municipalité et versés par la suite avec ceux-ci aux archives publiques locales. Le caractère public de l'établissement, au moment de sa fondation et au cours des premières décennies de son activité, fut confirmé lorsque Sienne perdit son indépendance, les Médicis de Florence lui ayant reconnu son statut particulier. La banque conserva depuis lors des liens étroits avec les institutions économiques et sociales du pays.

Les activités de toute la période consécutive à la réforme statutaire de 1568, qui conféra à la banque son autonomie administrative, sont minutieusement consignées dans les documents conservés par ses archives

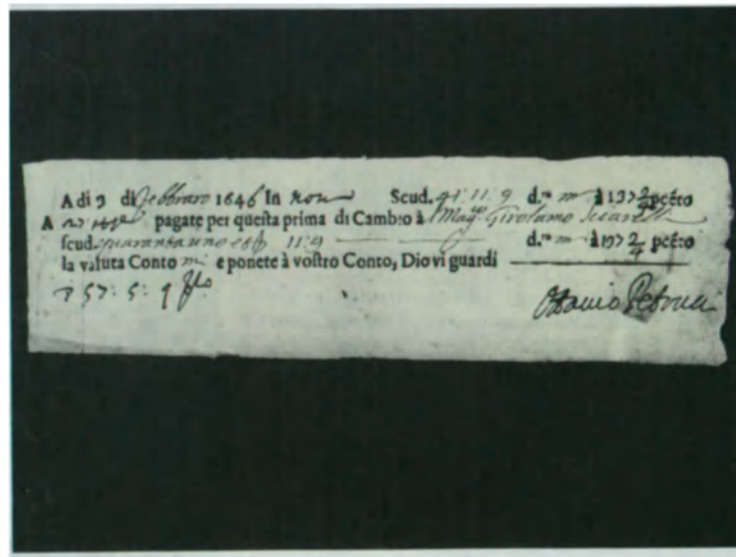
Deux anciens documents conservés dans les Archives historiques du Monte dei Paschi à Sienne, en Italie : à gauche, un titre de crédit émis par la banque en 1624 ; à droite, premier exemple connu d'une « lettre de change » imprimée, datant de 1646.

historiques. Reflétant les manifestations multiples de la vie de la banque de 1568 à nos jours, ils se succèdent, sans solution de continuité, dans les différentes sections de ces archives. Celles-ci s'enrichissent ultérieurement avec l'adjonction à la banque d'une Caisse d'épargne, qui fut fondée en 1833, et d'un établissement de crédit immobilier.

Avec l'unification de l'Italie, qui eut pour résultat d'étendre le champ d'activité de la banque, s'engagea dans celle-ci un processus de réorganisation interne et externe. Après le dépôt de ses statuts en 1872, ses structures furent remaniées et la banque se scinda en plusieurs « entreprises » autonomes.

S'étant développées parallèlement à l'établissement dont elles sont la « mémoire », les archives historiques du *Monte dei Paschi* constituent à présent une structure importante, appelée à gérer une documentation toujours plus abondante et variée, d'une valeur inestimable pour la connaissance de l'histoire économique de l'Italie. Les fonds qu'elles recèlent intéressent déjà les chercheurs et sont la matière de publications scientifiques. ■

PIERO BARUCCI, d'Italie, a enseigné l'économie aux universités de Sienne et de Florence avant de devenir membre de la American Economic Association des Etats-Unis et de la Royal Economic Association du Royaume-Uni. Depuis 1983, il est le Président du Monte dei Paschi et de la Fondazione Accademia Musicale Chigiana de Sienne. On lui doit de nombreuses publications consacrées à des questions économiques.





Argentine : les villageois archivistes

par César A. García Belsunce

« **C'**ETAIT la première fois qu'un dentiste venait au village et je fus sa première patiente. Nous n'avions pas encore d'anesthésiques dans le village. J'avais dix ans et je pris place dans un fauteuil en face duquel était suspendu un squelette. Celui-ci parut faire un sourire, que je lui rendis. La dame qui assistait le dentiste me dit alors : pour que tu n'aies pas peur, je vais jouer de la guitare pour toi pendant que le docteur travaille ». Soixante-quinze ans plus tard, l'héroïne de cette petite aventure se remémorait, devant un magnétophone, ce qui fut sans doute l'apparition de la médecine dentaire et de la musico-thérapie à Castelli, un village de la pampa humide de l'Argentine, où vient de se créer une institution régionale cumulant les fonctions de musée et de centre d'archives.

Ce village, qui jusqu'en 1820 avoisinait des territoires indiens, était peuplé d'Argentins de souche et d'immigrés — en majorité italiens et basques — qui ont toujours conservé le sens de leur passé et ont résisté mieux qu'ailleurs dans la région aux assauts de la modernité. Ce fut donc sur lui que se porta le choix de l'Association latino-américaine d'archives pour la réalisation d'un projet pilote de collecte de documents susceptibles de servir de contribution à l'histoire sociale. Le but de ce projet était de recueillir de façon systématique toutes les pièces détenues par les particuliers (correspondance, livres de comptes, cahiers scolaires, photographies, cartes postales, films, etc.), ainsi que des témoignages verbaux semblables à celui que nous avons mentionné au début de cet article.

Partant du principe que cette région riche en lagunes devait conserver les traces de la présence de populations autochtones plus ou moins sédentaires, l'Université nationale de La Plata lança au même moment un projet de recherches archéologiques et entreprit de constituer un musée. La collection de ce

Faire revivre l'histoire sociale d'une région au moyen de documents de toute sorte, comme les photographies, les cartes postales, les lettres, les témoignages oraux, tel est l'objet du Musée et centre d'archives régional de Castelli, en Argentine. Ces deux photographies conservées par les archives montrent (à gauche) une famille de la région en 1905 et (à droite) une vue du village de Castelli à la même époque.

musée ne devait pas se limiter aux seules pièces archéologiques, mais contenir aussi des objets appartenant à la civilisation agraire et d'élevage qui se développa dans la région à la suite de son occupation par des populations d'origine européenne, ainsi que des éléments de la faune, de la flore et du milieu naturel locaux.

L'exécution de ces projets, qui furent entrepris simultanément vers le milieu de 1983, fut presque immédiatement coordonnée. Sans qu'aucun n'y perdît sa spécificité, ils aboutirent conjointement à la création, le 8 août 1984, du *Musée et centre d'archives régional de Castelli*, lequel n'est pas encore ouvert au public, mais a déjà été le siège d'une première exposition qui a remporté un vif succès.

Les documents écrits qui y sont réunis apportent d'intéressants témoignages sur la manière dont étaient organisées les relations sociales au début du siècle, ainsi que des renseignements divers concernant, par exemple, le coût de la vie ou la façon dont on établissait les contrats. L'abondante documentation photographique qui fut recueillie apporte un témoignage vivant sur l'évolution des mœurs et des coutumes, notamment dans la façon de se vêtir ou de se loger — de la chaumière du pauvre à la riche demeure inspirée des manoirs ou des villas d'Europe —, sur les inondations qui se produisaient périodiquement ou bien sur

les travaux des champs avant la mécanisation de l'agriculture.

Plus intéressants encore sont les témoignages verbaux. On a commencé d'interroger les vieux villageois, qui rapportent des anecdotes savoureuses et pleines d'enseignements sur les relations paternalistes qu'entretenaient les propriétaires terriens avec leurs « péons », ou sur les rivalités politiques qui opposaient les radicaux aux conservateurs. « Il y a longtemps, vers les années 20 — raconte l'un d'entre eux — les grands partis s'accusaient mutuellement de fraude électorale. A cause de cela, on décida un jour de procéder à des contrôles sévères et les élections se déroulèrent le plus régulièrement du monde. Mais les urnes devaient être transportées par train jusqu'à la ville de Dolores pour le dépouillement du scrutin et durant le trajet, au moment où le train longeait la lagune de Sevigné, ceux qui se croyaient perdants les jetèrent à l'eau ».

Les deux projets ont été conçus de manière que les villageois eux-mêmes participent activement à leur exécution. Ceux qui se portent volontaires sont préparés à leur tâche par des archivistes, des muséologues et des archéologues de métier. Une fois formés, ils sont envoyés sur le terrain. C'est ainsi que l'on peut voir aujourd'hui à Castelli des jeunes gens qui vont de maison en maison à la recherche de documents ou d'objets de musée, pendant que d'autres volontaires réalisent des fouilles sur les rives du Rio Salado. ■

CÉSAR A. GARCÍA BELSUNCE, d'Argentine, est membre du Comité exécutif du Conseil international des archives et Président de l'Association latino-américaine des archives. Ancien directeur des Archives générales de son pays, il est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés à l'histoire et à l'archivistique. Il est également le maître d'œuvre du projet de collecte de documents d'histoire sociale dont est issu le Musée et centre d'archives décrit dans le présent article.

Etats-Unis : les leçons de l'informatique

par Richard M. Dougherty

LES bibliothèques de recherche des universités aux Etats-Unis ne se contentent plus d'être de vastes réservoirs de documentation entreposée sous la forme traditionnelle de livres, de journaux, voire de microfiches ; leur rôle s'est étoffé et élargi de façon à aider professeurs et étudiants à mieux connaître et utiliser les sources d'information. En outre, la multiplication du nombre des publications et par conséquent du volume de la documentation a entraîné une décentralisation des bibliothèques en de multiples points d'accès dont le réseau couvre l'ensemble des campus. Il n'est donc pas étonnant que les bibliothèques de recherche les plus importantes emploient des centaines de personnes qui exercent des fonctions très différentes de celles de leurs prédécesseurs.

On ne saurait dire assez l'importance des bouleversements liés aux progrès de l'informatique dans les bibliothèques de recherche aux Etats-Unis. En une quinzaine d'années, on a assisté à une transformation progressive de la nature, de la puissance et des fonctions des systèmes informatisés. Les nouvelles possibilités techniques apparues avec la mise en place du réseau informatisé du *Ohio College Library Centre* (OCLC) permettent aux membres du réseau d'effectuer leurs opérations de catalogage en s'appuyant sur une base de données communes. Ce système a incontestablement révolutionné les méthodes de travail des services techniques des grandes bibliothèques de recherche. Son réseau s'est développé rapidement au cours des années 70 et il dessert aujourd'hui plus de 2 000 bibliothèques publiques, universitaires ou spécialisées, alors que le système informatisé proprement dit compte plus de 6 000 terminaux.

Le *Research Libraries Group* a mis au point un système similaire intitulé *Research Libraries Information Network* (RLIN, Réseau d'information des bibliothèques de recherche), conçu expressément pour faciliter le fonctionnement des bibliothèques de recherche. Bien que ces deux systèmes fassent appel à des technologies fondamentalement différentes, ils ont en commun leur envergure nationale et leur configuration dite en « étoile », ce qui signifie qu'un système informatisé central est relié à des

terminaux très éloignés les uns des autres, grâce à un réseau de télécommunications.

En dehors de ces réseaux nationaux, certaines bibliothèques comme celles des universités du Nord-Ouest, de Stanford ou de Chicago ont mis au point à l'échelle locale des systèmes d'appui technique en liaison directe (c'est-à-dire des systèmes qui prennent en charge les opérations d'achat, de comptabilité, de mise à jour des collections, de catalogage, etc.). Certaines entreprises ont également commencé de commercialiser vers la fin des années 70 des systèmes « clés en main » destinés à faciliter certaines opérations, telles que la distribution ou le contrôle des acquisitions.

La plupart des bibliothèques universitaires accordent à présent la priorité au remplacement des vénérables fichiers traditionnels par des catalogues informatisés. Les études effectuées par le *Council on Library Resources* montrent que ce nouveau système de catalogage est infiniment plus riche de possibilités, et tout indique qu'il devrait être accueilli avec enthousiasme par les nouvelles générations d'utilisateurs. Dans quelques années, il sera devenu banal qu'une bibliothèque fonctionne selon un programme intégré d'ordinateur chargé de l'ensemble des activités logistiques traditionnelles de la gestion de la documentation, autrement dit des fonctions fondamentales de diffusion, d'acquisition, de comptabilisation des ouvrages et de catalogage de l'ensemble des documents, sans oublier tous les aspects du travail sur les collections, la reliure et les prêts interbibliothèques. Ce qui est peut-être plus important, ces systèmes informatisés seront reliés à des réseaux couvrant l'ensemble des bâtiments universitaires, ce qui veut dire qu'étudiants et enseignants pourront avoir accès aux fichiers non seulement à la bibliothèque mais aussi dans les salles de cours et dans les résidences universitaires. Dans peu de temps, les systèmes informatisés de ces dif-

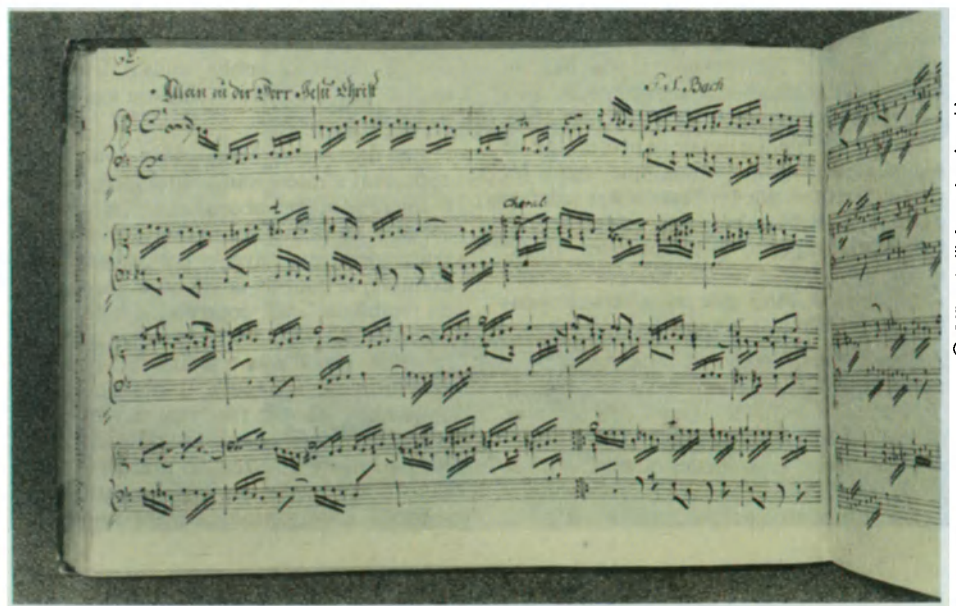
férentes bibliothèques devraient être reliés entre eux, ce qui permettra aux usagers d'accéder aux catalogues des bibliothèques avoisinantes.

A l'heure actuelle, un effort financier est consenti à l'échelon national en vue de relier les ordinateurs de la Bibliothèque du Congrès, du *Research Libraries Group*, de l'OCLC et du *Washington Library network*, un réseau régional qui offre aux bibliothèques de la région du Pacifique Nord les mêmes services que les systèmes de l'OCLC et du *Research Libraries Group* pour leurs membres respectifs. Une fois opérationnel, ce projet de couplage des différents systèmes permettra aux principaux fonds bibliographiques d'Amérique du Nord de mettre en commun leur documentation et celle de la Bibliothèque du Congrès.

Jusqu'à une époque très récente, on ne parlait guère du problème de la conservation physique des collections des bibliothèques. Mais en 1978, un spécialiste de la préservation des imprimés, P.N. Banks, écrivait : « Il n'est pas exagéré de dire que l'environnement des bibliothèques est fondamentalement néfaste à toutes les formes de documents d'archives. » C'est à peu près à cette époque que les responsables des bibliothèques de recherche ont pris conscience de la gravité du problème. En effet, malgré les avertissements répétés formulés par les spécialistes de la conservation depuis plusieurs années, la plupart des administrateurs de bibliothèques étaient tellement obnubilés par la nécessité de multiplier les échanges interbibliothèques et d'automatiser les opérations de fonctionnement et de prêt, qu'il n'avaient guère le temps de s'inquiéter des risques à plus long terme de détérioration de leurs collections.

La situation a évolué rapidement au cours des dernières années et le personnel des bibliothèques a entrepris d'étudier soi-

Les premières mesures de l'un des trente-trois chorals pour orgue de Jean-Sébastien Bach restés jusqu'ici inconnus et retrouvés l'année dernière à la Bibliothèque de l'Université de Yale, aux Etats-Unis. Ces œuvres, qui faisaient partie d'un lot de manuscrits offerts à l'Université en 1873, furent identifiées par Christoph J. Wolff, un professeur de musique spécialiste de Bach, alors qu'il travaillait dans cette bibliothèque à la préparation d'une nouvelle anthologie de l'œuvre du grand compositeur.



gneusement l'état des collections dont il a la charge. D'une enquête effectuée à l'Université du Michigan, il ressort que, sur la base des prix de 1978, il faudrait dépenser plus de 40 millions de dollars pour préserver et conserver tous les volumes qui nécessiteront une intervention d'ici à la fin du siècle. Ces conclusions ne font que reprendre celles de rapports publiés par d'autres bibliothèques de même importance.

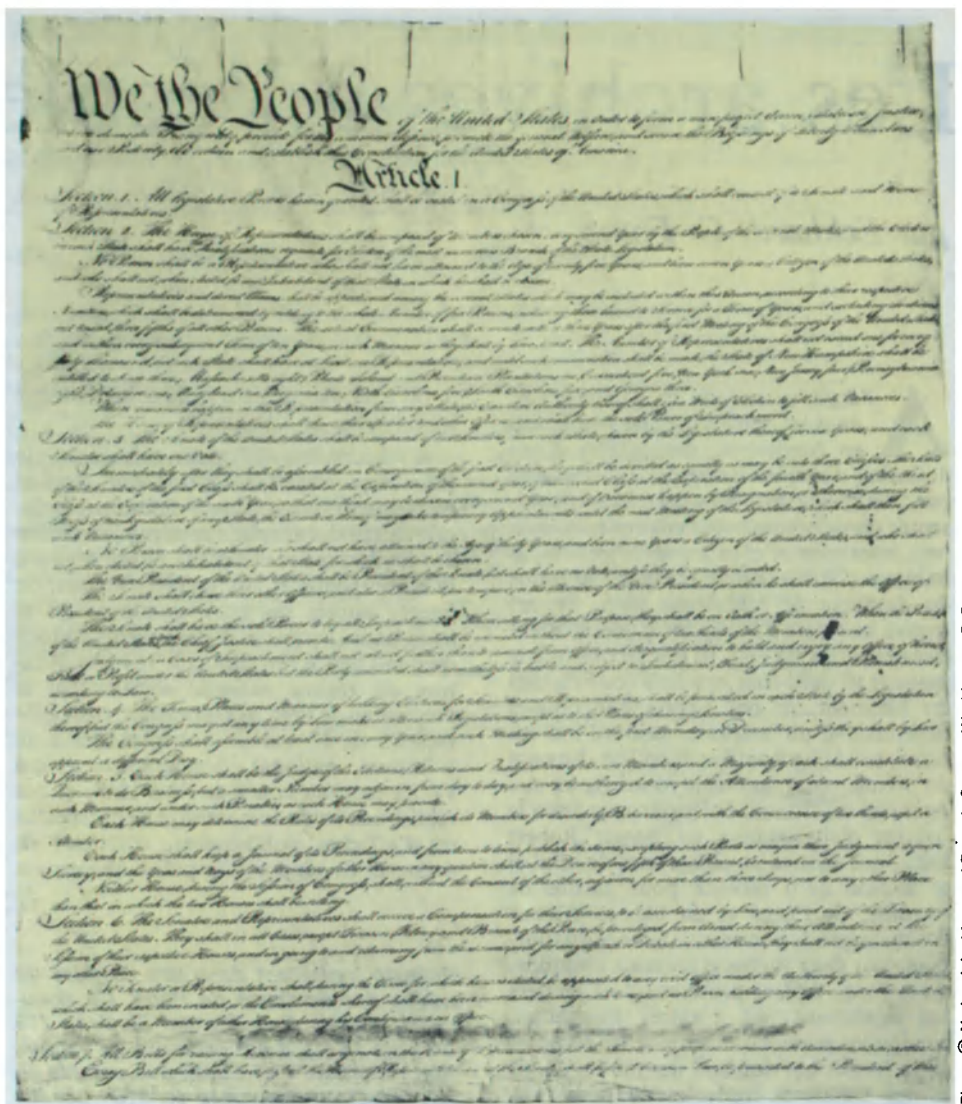
La préservation des documents est une opération si coûteuse que la plupart des universités n'ont aucune chance de pouvoir rassembler les fonds nécessaires pour y faire face. L'une des rares solutions qui paraissent vraiment viables réside peut-être dans des programmes coopératifs, comme le projet de microfilmage du *Research Libraries Group*, qui permettrait aux bibliothèques d'unir leurs efforts tout en évitant les reproductions faisant double emploi. En dernière analyse, la masse des connaissances accumulées dans les bibliothèques américaines ne pourra être préservée pour les générations futures que si les fondations privées et les programmes fédéraux interviennent pour compléter les ressources dont disposent les différentes universités à cette fin.

La multiplication rapide et la complexité croissante des programmes des bibliothèques de recherche au cours des 20 dernières années a profondément modifié la fonction de bibliothécaire. Les enseignants jouent un rôle de moins en moins actif dans la constitution des collections, ce travail étant de plus en plus dévolu à des bibliographes et documentalistes hautement spécialisés.

Si le progrès technique a créé de nouvelles possibilités, les bouleversements qu'il entraîne ont mis les structures existantes à rude épreuve. Les bibliothécaires sont tiraillés entre les possibilités que leur offrent les technologies nouvelles et l'effort considérable qu'ils doivent fournir pour acquérir les techniques nécessaires et mettre au point de nouveaux programmes. De toute façon, les techniques nouvelles les ont amenés à intervenir beaucoup plus activement dans la fourniture aux enseignants et aux étudiants de publications et d'informations tirées de bases de données bibliographiques ou non bibliographiques. S'ils ont pu s'acquitter raisonnablement de cette tâche, c'est que la profession insiste depuis quelques années sur la formation de bibliothécaires destinés à travailler dans un environnement technologique de plus en plus complexe. Le grand problème qui se pose aujourd'hui aux bibliothèques universitaires est celui du rôle que le bibliothécaire est appelé à jouer à l'avenir.

Les bibliothèques de recherche américaines continueront de faire appel aux techniques nouvelles. Certaines d'entre elles étudient déjà la meilleure manière de tirer parti de la vidéo ou du disque optique. Ces nouveaux systèmes de stockage liés au micro-ordinateur permettront de mettre en réserve d'énormes quantités de documents imprimés sous forme analogique ou numérique. Grâce aux travaux déjà réalisés par la Bibliothèque du Congrès au moyen du disque optique, cette nouvelle technique de stockage pourrait bien résoudre les problèmes actuels de préservation des documents.

Les bibliothécaires sont très efficaces quand il s'agit d'aider les étudiants et les chercheurs à utiliser les bases de données pour retrouver un livre ou une publication.



Ci-dessus, la première des quatre pages en parchemin de la Constitution des Etats-Unis, qui fut signée le 17 septembre 1787 et entra en vigueur le 21 juin 1788 avec la neuvième ratification, celle de l'Etat du New Hampshire. Les premiers mots de la Constitution, « We the People », revêtaient une très grande importance dans la mesure où ils faisaient du peuple des Etats-Unis la source du pouvoir. C'est le plus ancien document écrit de ce type dans le monde.

Mais les progrès accomplis dans l'accès aux documents ont été beaucoup moins rapides que dans l'information bibliographique. Il paraît donc essentiel de mettre l'accent à l'avenir sur l'amélioration des systèmes de fourniture des documents.

Un aspect très important sera l'interdépendance croissante entre les bibliothèques et les centres informatisés des universités. Ces deux systèmes d'appui technique ont toujours fonctionné indépendamment l'un de l'autre, mais dès lors que les bibliothèques se modernisent de plus en plus et que l'informatique devient de plus en plus efficace dans le traitement de l'information, il est évident que ces deux formes d'organisation sont appelées à collaborer de plus en plus étroitement. Il est encore trop tôt pour dire comment la situation va évoluer, mais il n'est pas impossible que cette interdépendance croissante exige une révision de l'organisation actuelle des bibliothèques et des centres informatisés au sein de l'organisme universitaire. Certains estiment que l'intégration au sein des universités des bibliothèques et des services informatisés — chacun avec ses atouts et ses aptitudes spéci-

ifiques — permettrait de créer des sortes de « magasins d'information générale » pour la communauté universitaire, qui joueraient le rôle de mécanismes régulateurs garantissant une adaptation efficace et souple à l'évolution rapide des techniques. S'interrogeant sur l'avenir des bibliothèques, d'autres spécialistes prévoient une plus grande participation de ces institutions aux décisions de politique générale, compte tenu de l'importance croissante que prennent désormais leurs budgets, de la nécessité où l'on est aujourd'hui de capitaliser des services d'information coûteux et des problèmes que pose la préservation des documents.

A plus long terme, on peut penser que les responsables de cette politique d'intérêt général finiront par comprendre que les bibliothèques de recherche des universités doivent être envisagées dans leur globalité, comme une richesse nationale et non comme une série de fonds distincts. Les moyens techniques nécessaires pour relier entre elles les bibliothèques du pays seront très bientôt disponibles et accessibles : au cours des prochaines décennies, l'évolution de l'attitude de législateurs et des responsables gouvernementaux quant au rôle des bibliothèques de recherche sera à cet égard déterminante. ■

RICHARD M. DOUGHERTY, des Etats-Unis, est directeur de la bibliothèque universitaire et professeur à la faculté de bibliologie de l'Université du Michigan. Il fait actuellement partie du Conseil d'administration du *Research Libraries Group*. Il a publié notamment *Scientific Management of Library Operations (La gestion scientifique des bibliothèques)*.

Photo © National Archives and Records Service, Washington, D.C.

Les archives à l'école

par Eckhardt G. Franz



Emblème de l'Année internationale de la jeunesse

Photo © Nations Unies

A l'école secondaire de Killingworth, dans le Comté du Northumberland en Angleterre, des enfants d'une douzaine d'années étudient l'histoire, non pas telle qu'elle leur est solennellement présentée dans les manuels scolaires traditionnels, mais telle qu'elle s'est déroulée là où ils habitent. Gravée sur la porte d'une ferme du domaine de Middleton Hall, ils ont trouvé une date : 1811. En étudiant d'anciennes cartes du lieu, ils ont reconstitué le paysage tel qu'il était lors de la construction du bâtiment, et ont appris que celui-ci dépendait d'un manoir, aujourd'hui en ruine, situé plus haut sur la colline. Le nom du premier occupant de la ferme figure aux Archives du Comté. On y retrouve aussi le contrat d'engagement du berger Robert Burn, qui énonce les obligations de celui-ci et stipule qu'il recevra pour salaire de l'avoine, de l'orge et du blé, le produit d'une rangée de pommes de terre et du fourrage pour deux vaches et soixante moutons. Avec l'aide de leur professeur, les écoliers ont également fait d'autres trouvailles, comme les plans du manoir et les comptes de la ferme, qui donnent des modes de vie et des traditions agricoles du passé une image autrement vivante que celle qui ressort de manuels scolaires impersonnels, où

le 18^e siècle paraît aussi froid et lointain que les odysées de l'Antiquité.

A l'instigation de l'ancien président de la République fédérale d'Allemagne, Gustav Heinemann, un concours annuel est organisé depuis dix ans dans ce pays à l'intention des écoliers qui recherchent autour d'eux, à la bibliothèque et aux archives locales, ou encore auprès de leurs connaissances et leurs amis, les traces d'événements historiques tels que la révolution de 1848, la dictature du régime national socialiste et le renouveau de 1945. A Darmstadt, trois adolescents de 17 ans se sont intéressés à un « festival national démocratique » qui s'était tenu au cours de l'été 1848, et ont réalisé une étude comparative de prospectus et d'affiches publicitaires, d'articles de presse et de rapports de police concernant

cette manifestation. On a pu constater à cette occasion que la reconstitution des événements du passé à partir de sources contradictoires suscitait parallèlement une réflexion critique sur le journalisme contemporain. A Kelsterbach sur le Main, des écoliers ont enquêté sur l'emploi des prisonniers de guerre et le travail obligatoire dans les usines locales durant la Seconde Guerre mondiale. Ils ont retrouvé des pierres tombales, de vieilles photographies, des articles de journaux, des listes de noms et des dossiers judiciaires, tous plus éloquents que les chiffres anonymes des manuels d'histoire.

Les archivistes à l'école et les enfants aux archives : cela ne correspond pas tout à fait à l'image conventionnelle que l'on se fait de ces institutions. On se les représente en effet comme des lieux où règne un silence monacal, fréquentés par de vieux érudits qui, sous l'œil attentif d'archivistes poussiéreux, tournent cérémonieusement les pages jaunies de vieux manuscrits, et que viennent déranger de temps en temps dans leurs études de jeunes étudiants effrontés préparant un doctorat en histoire.

La transformation de l'image de l'archiviste moderne, qui ne se contente pas de prendre soin des précieux documents qui lui

Enfants travaillant dans une carrière de pavés des environs de Paris. Ce document, extrait du « Journal illustré » (15 octobre 1871), a été présenté à l'exposition itinérante « Le travail des enfants au XIX^e siècle », organisée en 1984 par les Archives départementales du Val-de-Marne, à Créteil (France).



Photo © Archives départementales du Val-de-Marne, Créteil

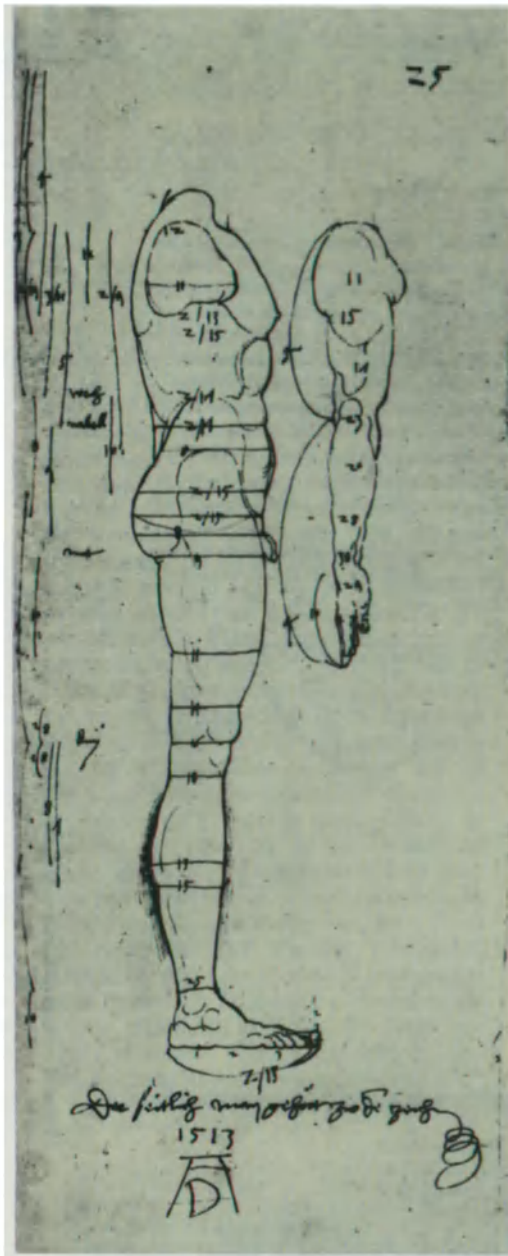


Photo © Sachsische Landesbibliothek, Dresden

Etude des proportions du corps humain, datée (1513) et signée par le peintre allemand Albrecht Dürer (1471-1528). Ce dessin figure dans un cahier d'esquisses de Dürer conservé à Dresde.

► sont confiés, mais s'emploie à les mettre au service de la formation politique et historique du grand public et, mieux encore, des jeunes générations, va de pair avec l'émergence de nouvelles tendances dans la recherche et l'enseignement historiques. Comme d'autres matières enseignées à l'école, l'histoire doit cesser de faire l'objet de cours didactiques limités à l'énoncé de vastes généralités accompagnées d'interminables énumérations de faits et de chiffres. La connaissance de l'histoire doit résulter d'un effort personnel de l'écopier. Elle lui semblera d'autant plus intelligible et vivante qu'il en découvrira les sources dans son environnement familial, et la rattachera à sa région et même au lieu où il habite. Cela lui sera facilité par l'intérêt croissant que suscite aujourd'hui l'histoire économique et sociale.

Autrefois, on organisait des expositions de documents d'archives et des visites de classe dans ces institutions. Ces visites commençaient traditionnellement par un bref exposé destiné à initier les écoliers à la vie, aux fonctions et aux méthodes de travail des archivistes, étaient suivies d'un tour dans le bâtiment et s'achevaient sur la présentation d'un choix de documents. Néanmoins, elles étaient loin d'être aussi populaires que les visites aux bureaux du journal local ou à la raffinerie de sucre de l'endroit.

De nos jours, des classes entières ou des groupes d'écopiers se rendent aux archives pour y travailler, sous la direction d'enseignants ou d'archivistes, sur des documents qui concernent le sujet historique qu'ils étudient à l'école. Cette familiarité avec les archives leur permet de se représenter plus concrètement le passé à travers les documents qui en restent, d'entrevoir ce qui se fait dans le domaine de la recherche historique et de prendre conscience de la nécessité d'adopter une démarche critique dans l'analyse des sources historiques.

La présentation d'un petit nombre de documents intéressant un sujet particulier étudié en classe et choisis en fonction de leur valeur informative à cet égard, est bien plus efficace sur le plan pédagogique qu'une exposition spectaculaire réunissant les pièces les plus belles et les plus rares, ou qu'un fastueux déploiement qui impressionne par sa richesse et sa diversité. L'expérience de ces dernières années a montré que l'étude des sources documentaires éveillait à l'histoire non seulement les élèves des classes terminales, mais aussi les écoliers plus jeunes, et surtout les enfants âgés de douze à quinze ans. Au Royaume-Uni, le travail sur documents d'archives a même été introduit dans les cours de sciences humaines dispensés dans les écoles primaires aux enfants de huit à dix ans.

Mais la fréquentation des archives n'est pas à la portée de tous. En effet, les petites villes ne possèdent pas toujours des archives gérées par des spécialistes. Par ailleurs, certaines institutions modestes ne disposent pas d'un espace suffisant pour qu'on puisse y travailler. Mais aujourd'hui, les archives vont vers le public. En République fédérale d'Allemagne, les Archives d'Etat de la Hesse organisent depuis plus de dix ans des expositions itinérantes sur divers aspects de l'histoire de la région, comme « L'industrialisation de la Hesse » et « L'émigration en Hesse ». Ces expositions ont effectué des tournées de deux ans dans 20 à 30 villes de l'Etat et ont été présentées non seulement dans les archives publiques, mais aussi dans les mairies, les banques et les écoles. De nombreux enseignants s'informent déjà de l'exposition prévue pour l'an prochain afin d'y adapter leurs cours.

Mieux encore, des assortiments pédagogiques de documents d'archives, composés d'un petit nombre de fac-similés (6 à 12 en général) ont été constitués avec le concours des archives publiques, et accompagnés, le

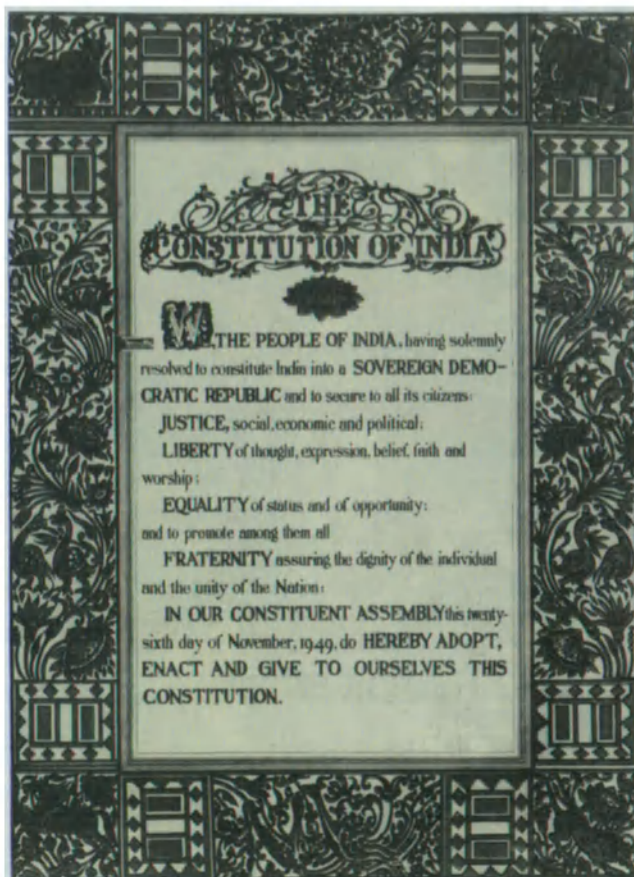


Photo © Archives nationales de l'Inde, New Delhi

Le préambule de la Constitution de l'Inde, qui fut adoptée le 26 novembre 1949.

Les révélations de la censure

par Peter Hanak

cas échéant, de transcriptions, de traductions et de notes explicatives. Des jeux de diapositives commentées remplissent la même fonction, mais doivent être complétés par des fac-similés de documents sur lesquels l'élève lui-même peut travailler. On trouve ce genre de matériel d'enseignement tiré des archives dans de nombreux États de la République fédérale. Les thèmes en sont nombreux : l'histoire sociale et économique, les artisans du passé, les manufactures et les usines, la construction des routes et des voies ferrées. Mais des sujets historiques généraux comme la Réforme, la Guerre de Trente Ans, les suites de la Révolution française et la lutte politique du mouvement syndical se prêtent tout aussi bien à une illustration au moyen de documents d'archives obtenus localement.

Les archivistes ne peuvent pas assumer seuls cette nouvelle fonction pédagogique, à laquelle ils n'ont pas été nécessairement préparés et dont ils n'ont pas toujours l'expérience. Le succès d'une telle entreprise exige une collaboration entre le personnel des archives et le corps enseignant. Il existe en France, depuis les années 50, un service éducatif organisé dans les archives nationales et départementales. Des professeurs d'histoire qualifiés sont détachés auprès des archives publiques, où ils aident les archivistes à organiser des visites, à mettre au point des travaux pratiques, ainsi qu'à préparer des expositions et à créer du matériel pédagogique. Au Royaume-Uni également, le rôle des « archivistes-éducateurs », qui donnent aussi des cours pratiques dans les écoles locales, est de plus en plus apprécié. Pour qu'une telle coopération puisse s'amplifier, il faut nécessairement tirer parti des ressources des archives publiques pour la formation et le recyclage des enseignants, et l'organisation de séminaires d'orientation à l'intention des professeurs d'histoire et de ceux qui aspirent à le devenir. Des mesures en ce sens auraient déjà été prises dans plusieurs pays.

La fonction pédagogique des archives est une notion nouvelle et peu familière pour de nombreux archivistes et pour la plupart des enseignants. Une pratique de plusieurs dizaines d'années en France et des expériences plus récentes suivies d'échanges de vues entre spécialistes au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et dans les pays socialistes ont permis de mesurer l'importance de la mission qui incombe aux archivistes, et qui est d'aider les enseignants à redonner vie au patrimoine historique du passé, une mission à laquelle il conviendrait d'accorder un poids particulier dans les pays en développement soucieux de préserver leur identité culturelle. Une étude prévue pour 1985 dans le cadre du Programme de l'Unesco de gestion des documents et archives (RAMP) sur le thème « Archives et éducation » permettra de définir les orientations d'une action future à partir de l'expérience acquise récemment dans ce domaine. ■

ECKHARDT G. FRANZ, de la République fédérale d'Allemagne, est chargé de cours d'archivistique à l'École des Archives de Marbourg et professeur honoraire d'histoire moderne à l'Université de Darmstadt. En qualité d'expert, il a réalisé plusieurs missions pour l'Unesco, notamment à Beyrouth, Kharthoum et Tunis. Il est l'auteur, entre autres, de *Einführung in die Archivkunde (Introduction à l'archivistique, 1974)*.

DES quantités impressionnantes de documents provenant des services de censure de l'ancienne monarchie austro-hongroise sont conservées au Kriegsarchiv à Vienne et aux Archives d'histoire militaire de Budapest. Entre 1916 et 1918, un millier de censeurs, regroupés par langues, examinaient chaque mois 8 à 10 millions de lettres, et s'intéressaient tout particulièrement à la correspondance avec l'étranger, les soldats et les prisonniers de guerre. Les pièces jugées anodines étaient acheminées telles quelles à leurs destinataires ; les autres étaient raturées, voire saisies. Les passages surchargés — qui étaient soigneusement recopiés au préalable par les censeurs — et les lettres retenues fournissaient la matière des rapports qu'établissait l'office de la censure sur le moral des troupes et de la population. Un demi-siècle plus tard, ces documents sont devenus des sources historiques.

Le chercheur ne trouvera guère dans ces lettres ou ces bribes de lettres des renseignements fiables concernant les mouvements de troupes sur les fronts, ni sur les pertes en vies humaines, l'activité des usines ou le produit des récoltes. Par contre, elles lui offriront des indications précieuses sur la vie quotidienne de l'époque et sur l'état d'esprit qui régnait dans l'armée et dans le pays. Bien sûr, les opinions qui s'en dégagent sont par trop modérées et loyalistes pour être tout à fait sincères, car leurs auteurs savaient parfaitement qu'elles passaient entre les mains de la censure. Mais cette réserve n'entame guère la valeur informative de ces lettres, où apparaissent en filigrane les doléances et les nouvelles que l'on s'efforçait ingénieusement de dissimuler aux censeurs, lesquels ne se laissaient évidemment pas abuser.

Vers la fin de la guerre, l'autocensure se relâcha sensiblement. A partir du printemps 1917, les lettres reflètent assez fidèlement ce que pensait et ressentait la population. Certains rapports et extraits, comme ceux qui concernent la désertion des Serbes (1 300 extraits) ou les répercussions de la Révolution d'octobre en Russie, sont d'un intérêt considérable pour le chercheur. Dans l'ensemble, ces textes écrits par des gens simples donnent de la radicalisation de l'opinion publique et de la fermentation révolutionnaire une image bien plus fidèle que le contenu d'une presse partielle et soumise aux pressions des milieux dirigeants.

Ce matériel se prêtait parfaitement à des études quantitatives par le biais du traitement statistique d'échantillons représentatifs. Mais avant d'en arriver là, il fallait établir une grille des thèmes fondamentaux de la pensée populaire. Pour analyser l'état d'esprit de la population entre novembre 1917 et mars 1918, l'auteur de cet article a constitué un échantillon de 1 500 lettres, dont les deux tiers émanaient d'ouvriers et de paysans, et un tiers d'intellectuels et de personnes appartenant aux classes moyennes. Compte tenu de la structure ethnique de la monarchie, 46 % des lettres sélectionnées provenaient d'Autrichiens et de Hon-

grois, et 54 % de membres d'autres nationalités.

Le thème que l'on retrouve le plus fréquemment est celui du mécontentement social (antinomie riche-pauvre, patron-ouvrier), qui s'est exacerbé pendant la guerre et s'exprime dans 37 % des lettres, où les privilèges des accapareurs et des « planqués » sont opposés aux sacrifices des soldats sur le front et à la misère des travailleurs. Vient ensuite la question du travail, qui est soulevée dans 36 % des lettres, le bouleversement de l'activité normale ayant motivé la plupart des plaintes formulées au début de la guerre. Enfin, le patriotisme, évoqué dans 27 % des lettres, traduit le conflit entre la fidélité à l'Etat (incarné par l'empereur) et le nationalisme des peuples de la monarchie austro-hongroise.

Le mécontentement social, qui s'exprime autant par des plaintes contre la misère, l'oppression et les inégalités flagrantes, que par une sympathie pour les mouvements socialistes et la révolution russe, s'intensifie au fil des mois dans tous les groupes nationaux. Les mêmes tendances se dégagent des lettres où apparaît le deuxième thème, la nostalgie de la paix se transformant en revendication active. La majorité (60 %) des lettres appartenant au troisième groupe laisse transparaître le mécontentement que suscite l'oppression des nationalités et un désir plus ou moins explicite d'autonomie, bien que le loyalisme envers l'Etat reste solidement ancré.

L'analyse quantitative de ces lettres confirme l'existence d'une corrélation étroite entre le mécontentement social et le désir de paix, et d'une corrélation inverse entre, d'une part, le désir de justice sociale et de paix et, de l'autre, les aspirations à l'autonomie nationale. Il semble qu'après la révolution socialiste, les masses étaient prêtes à accepter le maintien du système en échange d'une paix immédiate, un point de vue que ne partageaient pas les intellectuels des nationalités opprimées : « On n'a pas besoin de remporter la victoire. La Russie apporte la paix », résumait le censeur autrichien ; « Le peuple mettra bientôt un terme à tout cela », notait le censeur tchèque ; « Il nous faut la paix, même au prix d'une révolution » pouvait lire le censeur hongrois. Les mouvements de grève de l'époque témoignent du même état d'esprit.

Au-delà d'un apport immédiat à nos connaissances sur l'histoire de la Première Guerre mondiale, le dépouillement systématique des fonds de la censure conservés à Vienne et à Budapest nous aiderait, sur un plan plus général, à mieux comprendre les mécanismes qui forgent l'opinion publique et façonnent la pensée populaire. ■

PETER HANAK, de Hongrie, est titulaire de la chaire d'histoire des cultures à l'Université Eötvös Lóránt et directeur de recherche à l'Institut des sciences historiques de l'Académie des sciences de son pays. Ses travaux portent notamment sur l'histoire de la monarchie austro-hongroise et l'histoire sociale et culturelle.

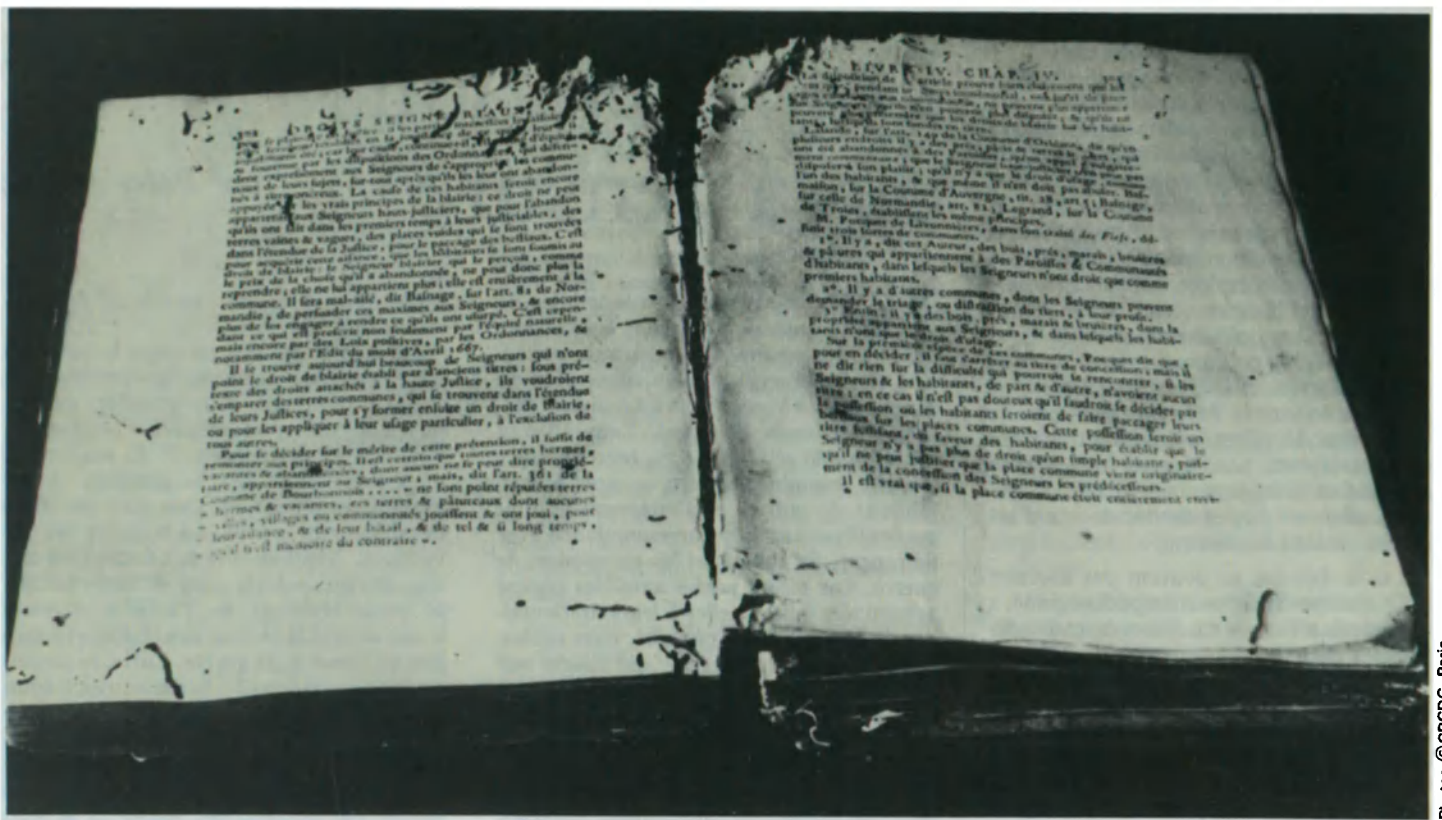
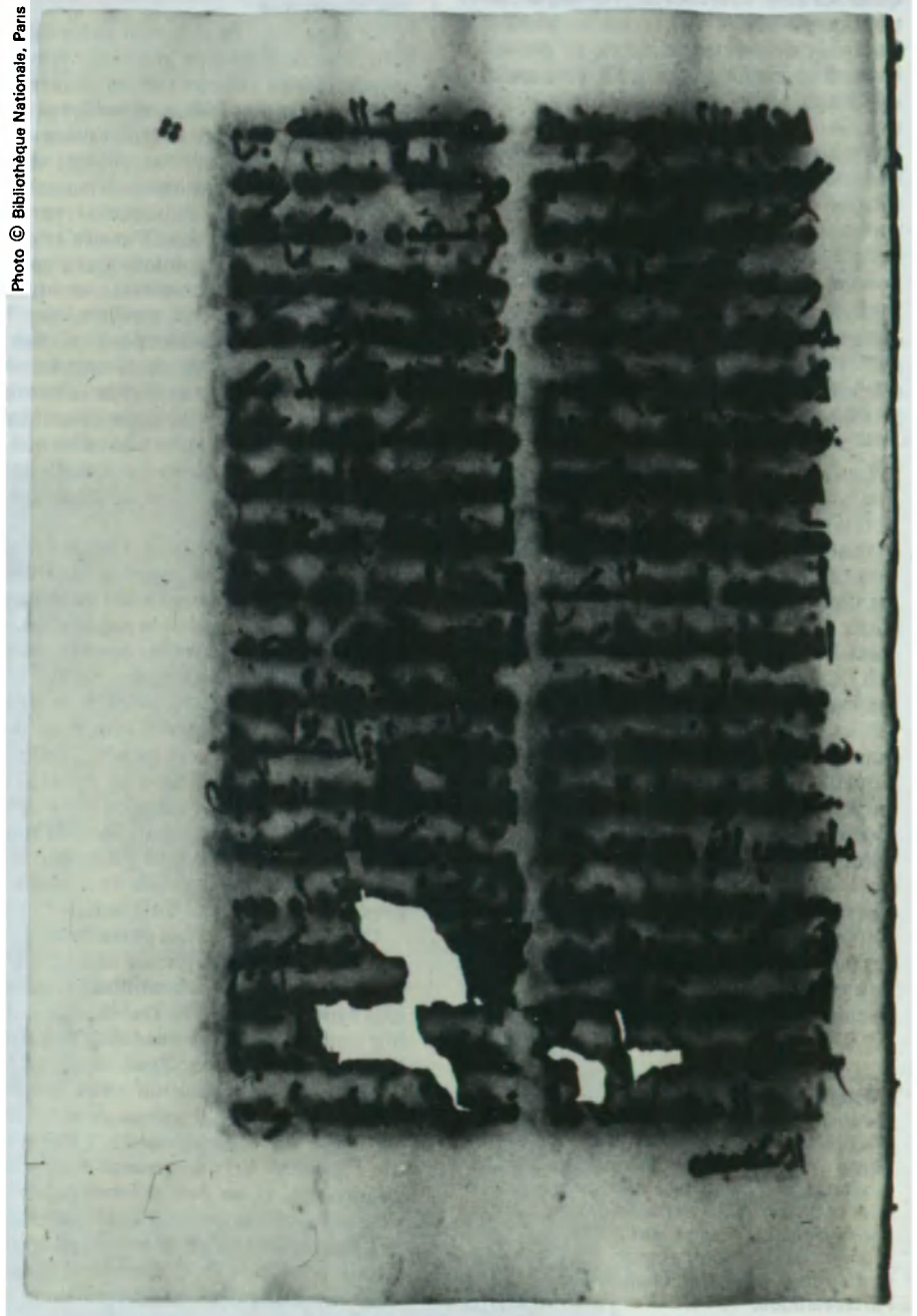


Photo © Bibliothèque Nationale, Paris



Les ennemis de l'écriture

Tous les matériaux d'origine végétale ou animale qui servent de support à l'écriture sont fragiles. Une multitude d'ennemis les guettent, qui s'attaquent à leur structure même ou seulement à leur surface, selon qu'il s'agit d'agents chimiques, physiques ou biologiques. Les encres pâlisent et s'effacent, les parchemins et les cuirs se recroquevillent et se craquent. Les insectes et les rongeurs dévorent les matières organiques. Les fibres végétales sont attaquées par l'humidité, les acides ou la lumière. Et le feu détruit tout ce qui est combustible.

Partout dans le monde, des instituts de recherche se consacrent à l'étude de la protection des documents et des livres. Dans le cadre de son action de sauvegarde du patrimoine culturel, l'Unesco publie notamment une série de cahiers techniques sur la conservation et la restauration des biens culturels. Le sixième de cette série, d'où sont tirées nos trois photos et ces informations, s'intitule *Livres et documents : sauvegarde et conservation* par Françoise Flieder et Michel Duchéin (1983). Nos photos donnent trois exemples de détérioration due à trois agents différents. Certaines encres peuvent, au contact de l'humidité, libérer de l'acide sulfurique qui ronge le papier et le parchemin et les transforme en « dentelle », comme le montre, ci-contre, ce document syriaque. L'eau entraîne souvent des dommages considérables. Ci-dessus, livre détérioré par l'humidité. Les insectes qui ravagent les fonds de bibliothèques et d'archives sont nombreux et d'espèces variées. En haut, livre détérioré par la « vrillette », un coléoptère (famille des *Anobidae*) ainsi nommé en raison de la forme des trous qu'il fait dans le bois.

La Bibliothèque Lénine

LA Bibliothèque d'Etat Lénine, la plus importante d'Union soviétique, est la clef de voûte du système unifié des bibliothèques de ce pays, au sein duquel elle fait office de dépôt universel des publications, de centre de coordination pour les travaux de bibliothéconomie et de bibliographie, de centre scientifique et méthodologique et de centre de prêt interbibliothèques.

Cette bibliothèque fut créée en 1862 à partir des collections du comte N.P. Roumiantsev, homme politique et savant russe du début du 19^e siècle dont elle portait à l'époque le nom. En 1918, avec le transfert du gouvernement soviétique de Petrograd à Moscou, la bibliothèque publique Roumiantsev acquit le statut de bibliothèque nationale. En 1921, elle fonctionnait comme un dépôt d'Etat pour tous les livres publiés dans le pays. Dès cette année-là, elle entreprit de compléter régulièrement ses fonds par l'acquisition d'ouvrages de littérature étrangère. Un service d'échanges internationaux fut mis sur pied. Le 6 février 1925, par un décret du gouvernement soviétique, elle reçut le nom de Bibliothèque d'Etat Lénine.

Au 1^{er} janvier 1984, le fonds de la Bibliothèque Lénine s'élevait à 331 243 000 titres. Ce fonds s'enrichit tous les ans d'environ 600 000 publications non périodiques et de 400 000 périodiques, soit au total un million de nouveaux titres. La bibliothèque compte près de 300 000 lecteurs. On y enregistre 2 215 000 entrées annuelles, dont 1 202 000 dans les salles de lecture scientifiques.

La production annuelle des éditions de la bibliothèque est de 500 titres. Ses services de prêt desservent 3 500 bibliothèques et institutions dans 110 pays. Dans le cadre des échanges interbibliothèques, elle reçoit approximativement 125 000 exemplaires et en envoie 210 000.

En 1987, la Bibliothèque Lénine célébrera son 125^e anniversaire. ■

L'Apôtre, premier livre russe daté, fut imprimé à Moscou en 1564. Création du premier imprimeur russe, Ivan Fédorov, il fait partie de la riche collection d'œuvres rares de la Bibliothèque d'Etat Lénine de l'Union soviétique.



Photo © Bibliothèque d'Etat Lénine, Moscou

La bibliologie, nouvelle science

par Anne-Marie Bianchi

LA bibliologie est une science relativement récente. Elle naît à la fin du 18^e et au début du 19^e siècle. Le mot apparaît en France en 1812 dans le *Traité de bibliologie* de G. Peignot qui donnait comme définition : « Répertoire bibliographique universel contenant la notice raisonnée (...) d'un grand nombre d'ouvrages (...) relatifs à toutes les parties de la bibliographie ».

Un témoignage de l'intérêt que suscite aujourd'hui cette nouvelle science est donné par l'organisation de divers congrès comme, en 1981, à Sofia (Bulgarie), le Colloque bilatéral franco-bulgare sur la bibliologie, la documentologie et les sciences de l'information, organisé par l'Académie bulgare des sciences (Bibliothèque centrale)

avec le concours du Centre national de la recherche scientifique ; en 1984 à Paris, le Congrès sur la recherche et l'enseignement bibliologiques et l'enseignement des métiers du livre, qui a eu lieu au Centre Georges Pompidou, a essayé de faire le bilan et de proposer les grandes lignes d'une politique de la recherche sur le livre, de l'enseignement scientifique bibliologique et du développement de l'enseignement des professions de l'écrit non périodique pour la décennie 1980-1990.

La bibliologie est née du prolongement de la bibliographie, qui se propose de classer des ouvrages et des articles, alors que la bibliologie vise à expliquer les diverses manifestations du livre et plus généralement

de l'écrit, qu'il s'agisse de la production, de la distribution ou de la lecture.

Etude du livre et de l'écrit, la bibliologie a comme objet l'écrit en tant qu'outil de communication dans la société, avec toutes les implications que cela comporte aux plans sociologique, culturel, économique et autres. Par conséquent, elle concerne l'ensemble des disciplines qui s'intéressent au livre (bibliographie, bibliothéconomie, bibliophilie, psychologie bibliologique, psycho-sociologie de la lecture). ■

ANNE-MARIE BIANCHI, d'Italie, a fondé le Centre de documentation et de recherches bibliographiques de l'Université de Grenoble en 1963 et en assure depuis la direction.

Archives et bibliothèques : un petit catalogue

Jalons dans l'histoire des archives

AVANT JESUS-CHRIST

3000-2800. C'est en Mésopotamie, à Uruk (aujourd'hui Varka), près de l'ancien estuaire de l'Euphrate, que l'on a retrouvé les plus anciens documents écrits connus. Il s'agit de livres de compte et d'inventaires rédigés en écriture cunéiforme akkadienne sur des tablettes d'argile déposées dans le temple d'Eanna. Ces documents constituent les premières archives, lesquelles avaient un intérêt essentiellement économique. C'est à peu près à la même période qu'apparaît en Egypte l'écriture hiéroglyphique, destinée à l'origine aux inscriptions monumentales.

1400-1200. On sait d'après les vestiges découverts à Tell-el-Amarna en Egypte, Ugarit en Syrie et Boghazköy (ancienne capitale des Hittites) en Turquie, que certains Etats de la Méditerranée orientale possédaient des archives très bien organisées dans les diverses chancelleries où l'on conservait la correspondance diplomatique rédigée sur tablettes d'argile. Des tablettes datant de la même période ont également été découvertes au lieu-dit Palais de Nestor, au nord de Pilos, dans le Péloponnèse.

78-79. A Rome, construction, au pied du Capitole et surplombant le forum, du Tabularium (archives centrales de l'Empire romain) dont les ruines sont encore visibles aujourd'hui. A l'origine, les Romains écrivaient sur des tablettes de bois blanchi (album). Par la suite ils adoptèrent les rouleaux de papyrus en usage chez les Egyptiens et chez les Grecs. Les textes de loi fondamentaux étaient exposés en public sur des tablettes de bronze.

APRES JESUS-CHRIST

98. Un document rédigé dans la province de Kansu (Chine) mentionne l'invention du papier, dont la légende attribue le mérite au ministre Ts'ai Lun. De Chine, la nouvelle invention gagna le Japon et la Corée et fut révélée aux Arabes aux environs de l'an 750 à partir du centre commercial de Samarkand pour gagner très vite l'ensemble du monde islamique.

538. L'empereur Justinien décrète que tous les actes et traités consignés dans les registres de la ville ou *gesta municipalia* et conservés en permanence dans un bâtiment public spécial baptisé *archeion* ou *archivum*, doivent être considérés comme authentiques. Dès lors, les archives font partie intégrante du *corpus juris* qui est à l'origine du développement du droit européen.

753-755. Les actes ou chartes rédigés sur parchemin et frappés ou fermés de sceaux en cire constituent les documents les plus importants du Moyen Age européen. Le plus ancien document de ce type que nous ayons conservé se trouve aux Archives nationales de Paris : il s'agit de l'original de la Charte octroyée par Pépin le Bref à l'abbaye de Saint-Denis. Les premières archives d'actes et chartes concernaient en effet les monastères. Les archives municipales et d'Etat n'ont été constituées que plus tard.

1198. Ouverture de l'actuel registre des archives du Saint-Siège à l'occasion du transfert de la Chancellerie pontificale au Vatican. L'ancien registre, survivance de la tradition d'enregistrement des actes publics ou *commentarii* en vigueur sous les Romains, a disparu dans l'incendie de Saint-Jean de Latran. Quelques années plus tard, les chancelleries royales de Paris, de Barcelone et de Londres entreprennent de tenir un registre de la correspondance diplomatique, important pour l'organisation des archives. A Londres, ce registre était conservé sous forme de rouleaux.

Vers 1450. S'ajoutant aux anciennes chartes ou archives du trésor, apparition des premières archives administratives qui absorbent à partir du 14^e siècle un volume croissant de papier que l'Europe occidentale importe par l'intermédiaire des ports espagnols.

1794. La Convention nationale de la République Française adopte la loi du 7 Messidor an II sur les archives qui ouvre au public l'accès des archives nationales, tenues jusque-là plus ou moins secrètes. Le système d'organisation des archives sur une base nationale et régionale ou départementale, adopté en France par le régime révolutionnaire, deviendra le modèle d'organisation des archives modernes en Europe de l'Ouest.

1821. Création à Paris de l'Ecole des Chartes, premier établissement spécialisé dans la formation des archivistes et bibliothécaires ; l'enseignement met l'accent sur l'étude des sources historiques.

1841. Par décret, l'étude des archives de France est soumise au principe du *respect des fonds*. La règle de la provenance, déjà plus ou moins observée ailleurs, et en vertu de laquelle les archives sont classées en fonction des autorités et institutions dont elles émanent, devient la base du système moderne d'organisation des archives.

1910. Premier congrès international des archivistes et bibliothécaires à Bruxelles. Questions à l'ordre du jour : réparation et

restauration des volumes d'archives, constitution d'archives économiques (idée neuve à l'époque) et traitement des archives cinématographiques.

1918. Publication le 1^{er} juillet 1918 par le gouvernement de la Russie révolutionnaire dirigé par Lénine d'un décret de « réorganisation et centralisation des archives » ; le principe de centralisation des archives d'Etat deviendra la règle pour l'ensemble des pays socialistes.

1948. Impressionnés par les dégâts causés aux archives pendant la Seconde Guerre mondiale, les spécialistes réunis à Paris à l'invitation de l'Unesco décident de créer le Conseil international des archives (CIA). Les représentants de 33 pays participeront deux ans plus tard au Congrès fondateur.

1950. Aux Etats-Unis, l'adoption du « Federal Records Act » sanctionne l'existence d'un système rationnel de gestion de la documentation tout en posant le principe des *centres de documentations*. En Grande-Bretagne, le « Public Records Act » instaure en 1958 un autre modèle d'administration des archives publiques.

1968. La création de l'Association régionale d'archives pour l'Asie du Sud-Est (SAR-BICA) confirme l'intérêt des pays du tiers monde pour les méthodes archivistiques modernes. La même année, le congrès de Niamey décide de créer un Centre de formation régionale à Dakar. Le résultat de cette décision — EBAD — est un modèle de coopération renforcée entre les archives, les bibliothèques et les centres de documentation. Le Conseil international des archives englobe désormais 9 régions situées dans tous les points du monde et au Congrès international des archives qui s'est tenu en 1976 à Washington, on a pu parler d'une véritable « révolution géo-archivistique ».

1984. Quelque 1 300 archivistes représentant plus d'une centaine de pays participent au 10^e congrès international des archives réuni à Bonn (Rép. féd. d'Allemagne). Sur le thème général du « défi archivistique », les participants étudient les conséquences de la révolution informatique et médiatique et évoquent leurs nouvelles responsabilités vis-à-vis du public. ■

Construites en 1534 sous la dynastie Ming, les Archives impériales historiques, situées dans la partie est de Beijing, sont les plus anciennes et les mieux conservées des archives impériales de Chine. Ci-contre, leur bâtiment principal, fait de briques pour mieux résister en cas d'incendie.

Archives au kilomètre

L'IMPORTANCE des archives, qu'elles soient nationales ou locales, historiques ou administratives, centralisées ou constituées en réseaux, peut être évaluée au nombre de leurs usagers, ou encore à la richesse de leurs fonds, qui se mesure généralement à la longueur de leurs rayonnages (étant entendu que ce critère d'ordre quantitatif ne suffit pas à déterminer la valeur d'un fonds pour la recherche).

Parmi les plus anciennes, les Archives générales de Simancas, en Espagne, alignent sur 9 500 m de rayons des documents dont certains remontent à 834.

Les plus grandes archives hors d'Europe sont les *National Archives* à Washington, qui comptent aujourd'hui 470 km de rayonnages. Les Archives publiques du Canada comportent 38 km d'archives classiques et 350 km de documents semi-actifs gérés par des centres de documentation fédéraux dans l'ensemble du pays.

En Europe, les archives les plus importantes sont les Archives nationales de France (350 km, auxquels s'ajoutent 36 km aux Archives d'outre-mer, 27 km aux Archives des affaires étrangères et 65 km aux Archives des forces armées) et le *Public Record Office* à Londres (379 km, dont 11 km pour les seules archives de l'*India Office*, ce qui représente près de la moitié des ressources des Archives nationales de l'Inde, qui atteignent 25 km).

A elles seules, les Archives d'Etat de Venise comptent 68 km de rayonnages, dépassant des archives historiques aussi importantes que celles de la Belgique (55 km) et de la Hongrie (33 km).

Les *Haus-, Hof- und Staatarchiv* de Vienne occupent 25 km de rayons, mais il existe en Autriche cinq autres archives centrales qui ensemble totalisent 100 km.

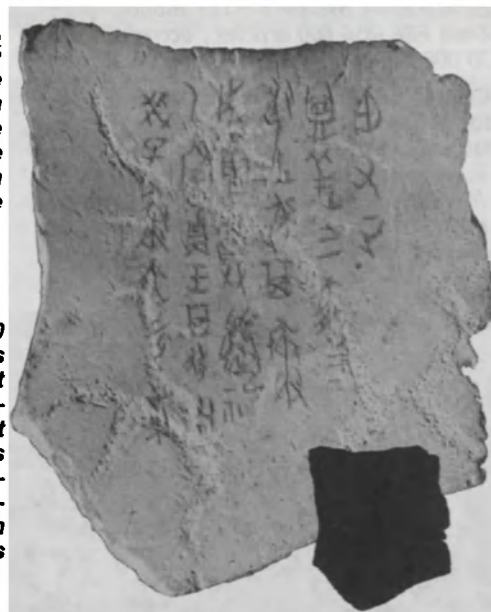
En Tchécoslovaquie, les archives fédérales, régionales et locales, regroupées en un réseau national, atteignent 563 km. Les Pays-Bas, petit pays densément peuplé où les cités jouèrent un grand rôle historique, possèdent 383 km d'archives, dont 63 km aux Archives nationales à La Haye.

On trouve également de grandes archives ailleurs qu'en Europe et en Amérique du Nord. La longueur des rayonnages des Archives nationales du Zimbabwe s'élève à 49 km, sans compter les 33 km de documents semi-actifs que détiennent d'autres centres de documentation dans le pays. Celle des Archives nationales du Nigéria est de 28 km.

Toutes ces institutions, ainsi que des centaines d'archives plus modestes, figurent dans l'Annuaire international que publie le Conseil international des archives, et dont une nouvelle édition paraîtra en 1985. ■



Planche illustrée du Sutra du diamant, daté de 868, le plus ancien livre imprimé connu. Cette version chinoise d'un texte bouddhique sanskrit fut découverte en 1907 dans une grotte-bibliothèque de Dunhuang (province de Gansu). La scène représente le Bouddha délivrant son enseignement à son vieux disciple Subhuti.



Dans l'ancienne Chine, il y a environ 3000 ans, on utilisait les os ou des carapaces de tortues pour écrire des textes ayant surtout un caractère divinatoire ou oraculaire. Ces archives de la divination étaient conservées avec soin. Le fragment d'os écrit, ci-contre, a été découvert il y a quelques années à Zhouyuan, dans la province de Shanxi. Excédant à peine 2 cm de longueur, il date de plus de 3000 ans (en noir, grandeur nature).



Centres de documentation spécialisés

EUROPE

France. CDST — Centre de documentation scientifique et technique du Centre national de la recherche scientifique, Paris.

Sciences et techniques, médecine et sciences de la vie. Périodiques : 20 000 titres (dont 13 000 vivants), plus thèses, rapports, documents de congrès. Base de données bibliographique PASCAL (5 000 000 de références).

RFA. FIZ — Fachinformationszentrum Energie, Physik, Mathematik GmbH, Karlsruhe.

Energie, physique, mathématiques. Périodiques, ouvrages, brevets. Bases de données sur serveur INKA.

Royaume-Uni. BLLD — British Library Lending Division (Division du prêt de la British Library), Boston Spa.

Fourniture de documents de base dans toutes les disciplines. 172 000 périodiques (dont 56 500 titres courants), 2 498 000 monographies, 2 515 000 rapports, 390 000 thèses et 184 500 documents de congrès.

URSS. VINTI — Vsesoyuznyi Institut Nauchno — Tekhnicheskoi Informatsii, (Institut d'information scientifique et technique d'Union soviétique), Moscou.

Sciences et technologie. Plus de 25 000 titres de périodiques et 20 000 ouvrages. Base de données : accroissement de 500 000 références par an.

Hongrie. OMIKK — Országos Műszaki Információs Központ és Könyvtár (Bibliothèque et centre nationaux d'information technique), Budapest.

Bibliothèque technique de 400 000 ouvrages, 5 700 périodiques et 635 000 traductions. Service de diffusion de l'information (accès direct aux grands serveurs européens).

ASIE

Chine. ISTIC — Institute of Scientific and Technical Information of China (Institut chinois d'information scientifique et technique), Beijing.

Sciences et technologie. 18 000 titres courants de périodiques, plus conférences, rapports, thèses, ouvrages de référence. 2 000 titres de films scientifiques et techniques. 1 000 000 d'unités microformes.

Japon. JICST — Japan Information Center of Science and Technology (Centre japonais d'information pour la science et la technique), Tokyo.

Sciences et technologie. 8 000 titres de périodiques, 10 000 ouvrages, 90 000 microformes. Bases de données JICST-FILES (2 250 000 références — accroissement de 400 000 par an).

Inde. INSDOC — Indian National Scientific Documentation Centre (Centre national indien de documentation scientifique), New Delhi.

Dépositaire national pour les périodiques et les rapports scientifiques. 4 500 titres courants de périodiques (110 000 volumes).

AMÉRIQUES

Brésil. BIREME — Biblioteca regional de medicina, São Paulo.

Indexe la littérature médicale latino-américaine pour l'Index Medicus (2 200 références). Anime un réseau national de 280 bibliothèques médicales et de 305 unités d'information. 2 313 titres de périodiques, plus 1 033 titres acquis par les partenaires du réseau. Possède les microfiches des NTIS par l'intermédiaire de l'Institut brésilien d'information en sciences et technologie.

Etats-Unis. NTIS — National Technical Information Services (Services nationaux d'information technique), Springfield Va. *Sciences physiques, biologiques et sociales ; technologie et science de l'information. Plus de 730 000 titres. Bases de données : EPA Report System ; NTIS Bibliographic Data File (850 000 articles ; accroissement 70 000 par an).*

Canada. ICIST — Institut canadien de l'information scientifique et technique, Ottawa, Ont.

Science, technique, médecine. 34 000 titres de périodiques, 300 000 ouvrages, 1 550 000 microfiches, plus documents de congrès et rapports. Bases de données

numériques (CAN/SND) ; interrogation directe et accès aux grands fichiers internationaux (CAN/OLE).

AFRIQUE

Sénégal. Centre national de documentation scientifique et technique, Dakar.

Economie, science et technologie. Base de données (75 000 références).

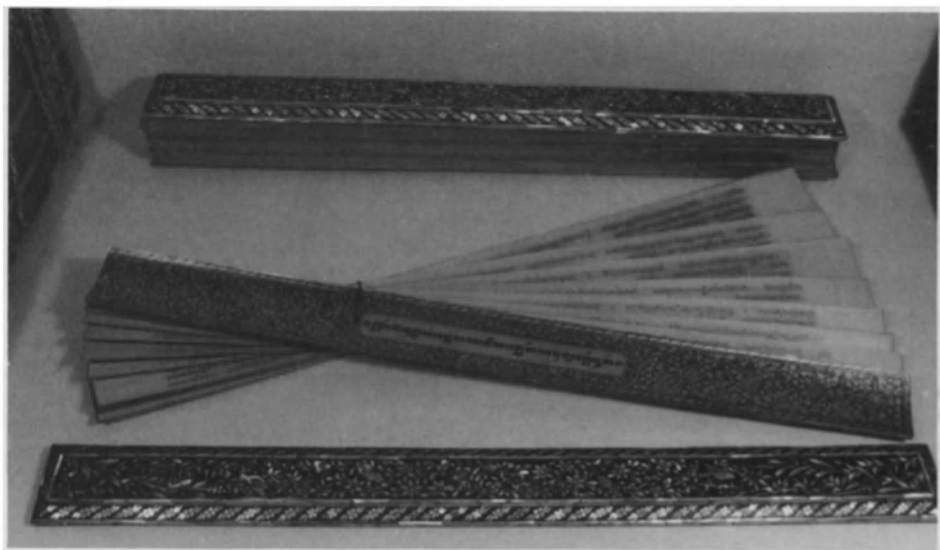
Egypte. NIDOC — National Information and Documentation Centre (Centre national d'information et de documentation), le Caire.

Science et technologie. Environ 5 000 titres de périodiques et 30 000 ouvrages.

OCEANIE

Australie. CSIRO — Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (Organisation de recherche scientifique et industrielle du Commonwealth) — CLIS — Central Library and Information Service (Bibliothèque et service d'information centraux), Melbourne.

Bibliothèque centrale et 70 bibliothèques de réseau, totalisant 17 000 titres de périodiques et 115 000 ouvrages. ■





« Un Canadien et une Canadienne en vêtements d'hiver, Québec, Canada, 21 novembre 1805 » et « Les mêmes vus de dos », dessins à l'encre et aquarelle par Sempronius Stretton.

La Bibliothèque nationale de Thaïlande (Bangkok) conserve toute une collection de manuscrits sur feuilles de palmier. Ci-contre, manuscrit bouddhique sur feuilles de palmier avec incrustations de nacre, datant du règne de Rama III (1824-1851). Cet autre manuscrit, ci-contre en haut, également sur palme, est protégé par un couvercle de laque doré et enveloppé dans une étoffe à l'emblème du roi Mongkut (Rama IV), qui régna de 1851 à 1868.

Quelques bibliothèques du monde

Bibliothèques nationales

EUROPE		Volumes
France. Bibliothèque Nationale, Paris		10 000 000
RFA. Bayerische Staatsbibliothek, Munich		4 700 000
Royaume-Uni. British Library, Reference Division, Londres		8 750 000
URSS. Gosudorstvennaya Ordena Lenina Biblioteka, Moscou		28 745 000

ASIE		Volumes
Chine. Bibliothèque nationale, Beijing		10 000 000
Inde. Bibliothèque nationale, Calcutta		1 512 000
Japon. Kokuritsu Kokkai, Toshokan (Bibliothèque nationale de la Diète), Tokyo		3 790 000

AMÉRIQUES		Volumes
Brésil. Biblioteca nacional, Rio de Janeiro		3 500 000
Argentine. Biblioteca nacional, Buenos Aires		1 600 000
Etats-Unis. Library of Congress, Washington, D.C.		19 578 000

AFRIQUE		Volumes
Algérie. Bibliothèque nationale, Alger		920 000
Egypte. National Library, Le Caire		1 500 000
Zaïre. Bibliothèque nationale, Kinshasa		1 200 000

Océanie		Volumes
Australie. National Library of Australia, Canberra		2 120 000

Bibliothèques universitaires

EUROPE		Volumes
France. Bibliothèque de la Sorbonne, Paris		3 000 000
Royaume-Uni. Bodleian Library, Oxford		4 502 000
Bibliothèque de l'Université de Cambridge		3 549 000
URSS. Moskovskij gosudarstvennyi universitet im M.V. Lomonosova, naouchnaja biblioteka im A.M. Gorkogo (Bibliothèque scientifique A.M. Gorki de l'Université d'Etat Lomonosov de Moscou)		6 630 000

ASIE		Volumes
Chine. Bibliothèque de l'Université Qing Hua, Beijing		2 000 000

AMÉRIQUES		Volumes
Argentine. Université de Buenos Aires		1 150 000
Etats-Unis. Harvard University Library, Cambridge, Mass.		10 260 570
Yale University Library, New Haven, Conn.		7 402 000

LATITUDES ET LONGITUDES



Photo © Michel Claude, Unesco

Prix Unesco de l'éducation pour la paix

Le Directeur général de l'Organisation a demandé que lui soient proposées des candidatures pour le Prix Unesco de l'éducation pour la paix qui sera décerné pour la cinquième fois cette année. Ce Prix a pour but de « promouvoir toutes les actions visant à l'établissement des défenses de la paix dans l'esprit des hommes, en récompensant une activité particulièrement remarquable visant à sensibiliser l'opinion publique et à mobiliser les consciences de l'humanité en faveur de la paix ». D'un montant de 60 000 dollars des Etats-Unis d'Amérique, il est attribué chaque année. Selon le règlement de ce prix, celui-ci peut être décerné « à une personne, à un groupe de personnes ou à une organisation » et

les candidatures peuvent être recommandées par « les Etats membres de l'Organisation, les organisations intergouvernementales, les organisations non gouvernementales admises au bénéfice du Statut consultatif avec l'Unesco et les personnalités qualifiées, de l'avis du Directeur général, dans le domaine de la paix ». Les lauréats sont désignés par le Directeur général sur la proposition d'un jury international, la « Commission internationale pour la paix dans l'esprit des hommes ». Les candidatures doivent parvenir au Secrétariat de l'Unesco le 31 mars 1985 au plus tard.

Prix international Simón Bolívar

Le Prix international Simón Bolívar sera décerné pour la seconde fois en 1985. Attribué tous les deux ans, ce prix, qui a été créé par le gouvernement vénézuélien et dont la remise est placée sous les auspices de l'Unesco, récompense une activité particulièrement méritoire qui aura contribué à la liberté, à l'indépendance et à la dignité des peuples ainsi qu'au renforcement de la solidarité entre les nations, ou facilité l'avènement d'un nouvel ordre économique, social et culturel international. Les premiers lauréats du Prix, en 1983, furent le roi Juan Carlos d'Espagne et Nelson Mandela, le dirigeant du Congrès national africain, emprisonné en Afrique du Sud. Les candidatures doivent être déposées le 15 mars 1985 au plus tard.



Une édition en finnois du *Courrier de l'Unesco*

Nous avons le plaisir d'annoncer le lancement d'une édition en finnois du *Courrier de l'Unesco*, publiée par la Commission nationale de Finlande pour l'Unesco, ministère de l'Éducation, Rauhankatu 4, SF-00170 Helsinki 17. Le premier numéro de cette édition en finnois, paru en octobre 1984, porte à 29 le nombre des langues dans lesquelles le *Courrier de l'Unesco* est édité, sans compter l'édition trimestrielle en braille.

La remise du prix Kalinga

Le prix Kalinga de vulgarisation scientifique a été décerné à deux lauréats : le professeur Yves Coppens, de France, et l'académicien des Sciences Igor Petryanov-Sokolov, d'Union soviétique. Directeur du musée de l'Homme à Paris, M. Yves Coppens est un paléontologue éminent qui a écrit de nombreux ouvrages, donné de multiples conférences et participé à beaucoup d'émissions de radio et de télévision. Il a également orga-

nisé maintes expositions, y compris celle sur les origines de l'homme (musée de l'Homme, Paris) qui a déjà reçu en 17 mois 300 000 visiteurs. L'académicien Petryanov-Sokolov, qui est professeur à l'Institut de chimie et de technologie de Moscou, a collaboré à un grand nombre de revues de vulgarisation scientifique et participé à la rédaction de la partie scientifique de l'Encyclopédie soviétique pour la jeunesse en 12 volumes.

Ventes et distributions :

Unesco, PUB/C, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris.
Belgique : Jean de Lannoy, 202, avenue du Roi, Bruxelles 6.
Reproduction sous forme de microfiches : 150 francs (1 an).

Abonnement

1 an : 68 francs français. 2 ans (valable uniquement en France) : 120 francs français. Reliure pour une année : 52 francs.
Paiement par chèque bancaire, mandat, ou CCP 3 volets à l'ordre de : l'Unesco.

Bureau de la Rédaction :

Unesco, 7 place de Fontenoy, 75700 Paris, France
Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention « Reproduits du *Courrier de l'Unesco* », en précisant la date du numéro. Trois justificatifs devront être envoyés à la direction du *Courrier*. Les photos non copyright seront fournies aux publications qui en feront la demande. Les manuscrits non sollicités par la Rédaction ne sont renvoyés que s'ils sont accompagnés d'un coupon-réponse international. Les articles paraissant dans le *Courrier de l'Unesco* expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement

celle de l'Unesco ou de la Rédaction. Les titres des articles et les légendes des photos sont de la rédaction. Enfin, les frontières qui figurent sur les cartes que nous publions n'impliquent pas reconnaissance officielle par l'Unesco ou les Nations Unies.

Rédacteur en chef adjoint : Olga Rödel
Secrétaire de rédaction : Gillian Whitcomb

Rédacteurs :

Edition française : Alain Lévêque (Paris)
Edition anglaise : Howard Brabyn (Paris)
Edition espagnole : Francisco Fernandez-Santos (Paris)
Edition russe : Nikolai Kouznetsov (Paris)
Edition arabe : Sayed Osman (Paris)
Edition allemande : Werner Merkli (Berne)
Edition japonaise : Seichiro Kojima (Tokyo)
Edition italienne : Mario Guidotti (Rome)
Edition hindie : Rajmani Tiwari (Delhi)
Edition tamoule : M. Mohammed Mustafa (Madras)
Edition hébraïque : Alexander Broïdo (Tel-Aviv)
Edition persane : Hossein Razmdjou (Téhéran)
Edition néerlandaise : Paul Morren (Anvers)
Edition portugaise : Benedicto Silva (Rio de Janeiro)
Edition turque : Mefra Ilgazer (Istanbul)
Edition ourdoue : Hakim Mohammed Saïd (Karachi)

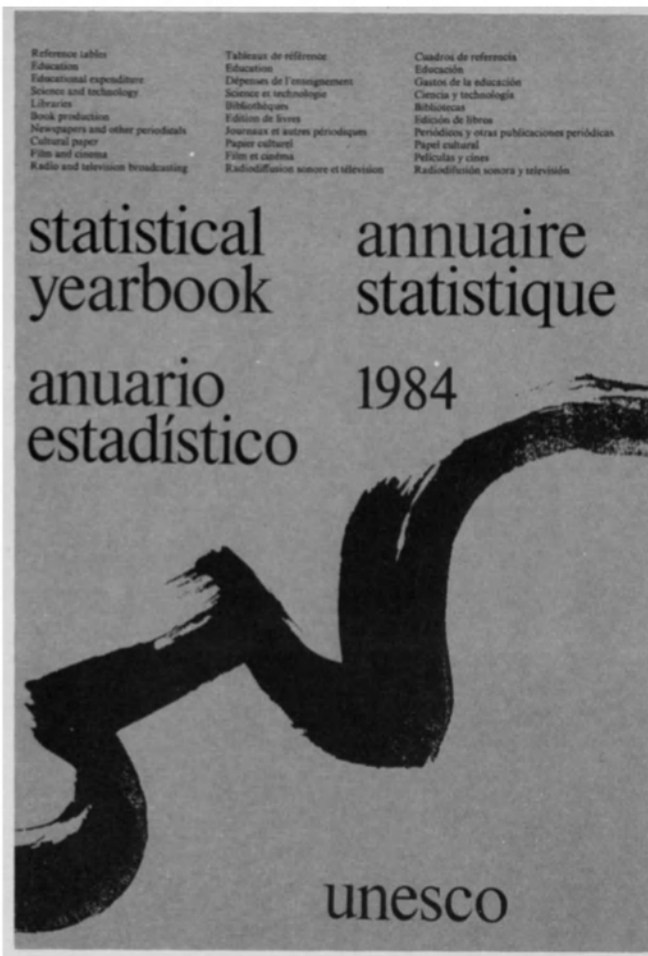
Edition catalane : Joan Carreras i Marti (Barcelone)
Edition malaise : Azizah Hamzah (Kuala Lumpur)
Edition coréenne : Paik Syeung-Gil (Séoul)
Edition kiswahili : Domino Rutayebesibwa (Dar-es-Salaam)

Editions croato-serbe, macédonienne, serbo-croate, slovène : Vitomir Sudarski (Belgrade)
Edition chinoise : Shen Guofen (Pékin)
Edition bulgare : Goran Gotev (Sofia)
Edition grecque : Nicolas Papageorgiou (Athènes)
Edition cinghalaise : S.J. Sumanasekera Banda (Colombo)

Edition finnoise : Marjatta Oksanen (Helsinki)
Editions braille : Frederick H. Potter (Paris)

Rédacteurs adjoints :

Edition française : Neda el Khazen
Edition anglaise : Roy Malkin
Edition espagnole : Jorge Enrique Adoum
Documentation : Christiane Boucher
Illustration : Ariane Bailey
Maquettes : Georges Servat
Promotion-diffusion : Fernando Ainsa
Projets spéciaux : Peggy Julien
Toute la correspondance concernant la Rédaction doit être adressée au Rédacteur en Chef.



Le Monde en chiffres

L'Annuaire statistique de l'Unesco paraît depuis 20 ans et connaît un succès jamais démenti.

Mis à jour chaque année, il présente par continents, grandes régions et groupes de pays, les statistiques des domaines suivants :

- Population** : répartition, densité
- Education** : systèmes d'enseignement, effectifs, dépenses
- Science et technologie** : personnel, investissements, indicateurs
- Culture et communication** : musées, bibliothèques, édition, audiovisuel.

Trilingue (anglais, français, espagnol), l'Annuaire statistique de l'Unesco constitue un outil de travail sans égal.

21,5 × 30,5 cm. 1068 p.
ISBN 92-3-002259-4
Prix : 300 FF

France : En vente dans les librairies universitaires ou à la Librairie de l'Unesco, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris et par correspondance en joignant votre règlement par chèque bancaire, mandat ou CCP 3 volets libellé à l'ordre de l'Unesco.

Autres pays : Consulter notre agent de vente (voir liste ci-dessous).

Comment obtenir les publications Unesco

Les publications de l'Unesco peuvent être commandées par l'intermédiaire de toute librairie. Dans chaque pays il existe un ou plusieurs libraires qui assurent le rôle de distributeurs nationaux (voir liste ci-dessous). A défaut, elles peuvent être obtenues par correspondance, au Siège de l'Organisation avec règlement joint par chèque libellé en une monnaie convertible ou sous forme de mandat poste international ainsi que de bons internationaux Unesco.

ALGÉRIE. ENAMEP, 20, rue de la Liberté, Alger.
RÉP. FÉD. D'ALLEMAGNE. Mr. Herbert Baum Deutscher Engels-Kurier Vertreib, Besaltstrasse 57 5300 BONN 3.
ARGENTINE. Libreria El Correo de la Unesco EDILYR S.R.L. Tucumán 1685 1050 Buenos Aires.
AUTRICHE. Gerold and Co., Graben 31, A-1011 Wien
BELGIQUE. Jean de Lannoy, 202, Avenue du Roi, 1060 Bruxelles, CCP 000-0070823-13 ; N.V. Handelsmaatschappij Keesing, Keesinglaan 2-18, 21000 Dourne-Antwerpen.
RÉP. POP. DU BÉNIN. Librairie nationale, B.P. 294, Porto Novo ; Ets Kouadio G. Joseph, B.P. 1530 Cotonou.
BRÉSIL. Fundação Getúlio Vargas, Editora-Divisão de Vendas, Caixa Postal 9.052-ZC-02, Praia de Botafogo, 188 Rio de Janeiro RJ
BULGARIE. Hemus, Kantora Literatura, bd Rousky 6, Sofia. Librairie de l'Unesco, Palais populaire de la culture, 1000 Sofia.
CAMEROUN. Librairie des Editions Clé, B.P. 1501, Yaoundé ; Librairie St-Paul, B.P. 763, Yaoundé ; Commission nationale de la République-Unie du Cameroun pour l'Unesco, B.P. 1600, Yaoundé ; Librairie « Aux messageries », avenue de la Liberté, B.P. 5921, Douala ; Librairie « Aux frères réunis », B.P. 5346, Douala. Buma Kor and Co., Bilingual Bookshop, Mvog-Ada, B.P. 727, Yaoundé ; Centre de diffusion du livre camerounais, B.P. 338, Douala.
CANADA. Editions Renouf Limitée, 2182, rue Ste. Catherine Ouest, Montréal, Que H3H 1M7.
CHINE. China National Publications Import and Export Corporation, P.O. Box 88, Beijing.
COMORES. Librairie Masiwa 4, rue Ahmed Djoumi, B.P. 124, Moroni.
RÉP. POP. DU CONGO. Librairie Maison de la presse, B.P. 2150, Brazzaville ; Commission nationale congolaise pour l'Unesco, B.P. 493, Brazzaville
RÉP. DE CORÉE. Korean National Commission for Unesco, P.O. Box central 64, Séoul.
CÔTE-D'IVOIRE. Librairie des Presses Unesco, Commission Nationale Ivoirienne pour l'Unesco, B.P. 2871, Abidjan.
CUBA. Ediciones Cubanas O'Reilly N° 407, La Coruña ; Librería Al-Andalus, Roldana, 1 y 3, Sevilla 4. Librería CASTELLS, Ronda Universidad 13, Barcelona 7.
ÉTATS-UNIS. Unipub, 1180 Ave. of the Americas, New York, N.Y., 10036.
FINLANDE. Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 1, 00100 Helsinki. Suomalainen Kirjakauppa Oy, Kouvuväran Kuja 2, 01640 Vantaa 64
FRANCE. Librairie Unesco, 7, place de Fontenoy, 75700 Paris ; et grandes librairies universitaires.

GABON. Librairie Sogalivre, à Libreville, Franceville ; Librairie Hachette, B. P. 3923, Libreville.
GRÈCE. Librairie H. Kauffmann, 28, rue du Stade, Athènes ; Librairie Eleftheroudakis, Nikkis 4, Athènes ; John Mihelopoulos and Son, 75, Hermou Street, P.O. Box 73, Thessalonique ; Commission nationale hellénique pour l'Unesco, 3 rue Akadimias, Athènes.
RÉP. POP. REV. DE GUINÉE. Commission nationale guinéenne pour l'Unesco, B.P. 964, Conakry.
HAÏTI. Librairie A la Caravelle, 26, rue Roux, B.P. 111, Port-au-Prince
HAUTE-VOLTA. Lib. Attie B.P. 64, Ouagadougou. — Librairie Catholique « Jeunesse d'Afrique », Ouagadougou.
HONGRIE. Kultura-Buchimport-Abt., P.O. B. 149-H-1389, Budapest 62.
IRAN. Commission nationale iranienne pour l'Unesco, 1188 Enghlab Av., Rostam Giva Building, Zip Coda 13158, P.O. Box 11365-4498, Teheran.
IRLANDE. The Educational Co. of Ir. Ltd., Ballymount Road Walkinstown, Dublin 12. Tycooly International Publ. Ltd, 6 Crofton Terrace, Dun Leoghair Co., Dublin.
ISRAËL. A.B.C. Bookstore Ltd, P.O. Box 1283, 71 Allenby Road, Tel Aviv 61000.
ITALIE. Licosa (Libreria Commissionaria Sansoni, S.p.A.) via Lamarmora, 45, Casella Postale 552, 50121 Florence.
JAPON. Eastern Book Service, Inc. 37-3 Hongo 3-chome Bunkyo-ku, Tokyo 113
LIBAN. Librairie Antoine, A. Naufal et frères, B.P. 656, Beyrouth.
LUXEMBOURG. Librairie Paul Bruck, 22, Grande-Rue, Luxembourg ; Service du Courrier de l'Unesco, 202 avenue du Roi, 1060 Bruxelles - CCP 26430-46.
MADAGASCAR. Toutes les publications ; Commission nationale de la Rép. dém. de Madagascar pour l'Unesco, B.P. 331, Antananarivo.
MALI. Librairie populaire du Mali, B.P. 28, Bamako.
MAROC. Librairie « Aux belles images », 282, avenue Mohammed-V, Rabat ; Librairie des Ecoles, 12, avenue Hassan II, Casablanca ; Commission nationale marocaine pour l'Unesco 19, rue Oqba, B.P. 420, Rabat Agdal.
MAURICE. Nalanda Co. Ltd., 30, Bourbon Street, Port-Louis.
MAURITANIE. Gralicoma, 1, rue du Souk X, avenue Kennedy, Nouakchott.
MEXIQUE. Librería El Correo de la Unesco, Actipán 66, Colonia del Valle, Mexico 12 DF.
MONACO. British Library, 30, bd. des Moulins, Monte-Carlo.
MOZAMBIQUE. Instituto Nacional do Livro e do Disco (INLD), Avenida 24 de Julho, 1921 r/c e 1° andar, Maputo.
NIGER. Librairie Mauclet, B.P. 868, Niamey.
NORVÈGE. Johan Grundt Tanum, P.O.B. 1177 Sentrum, Oslo 1 ; Narvesen A/S Subscription and Trade Book Service 3, P.O.B. 6125 Etterstedt, Oslo 6 ; Universitets Bokhandel, Universitetstret, Postboks 307 Blindern, Oslo 3.
NOUVELLE-CALÉDONIE. Repex SARL, B.P. 1572, Nouméa.

PAYS-BAS. Keesing Boeken B.V., Joan Muyskenweg, 22, Postbus 1118, 1000 B C Amsterdam.
POLOGNE. ORPAN-Import. Palac Kultury, 00-901 Warszawa, Ars-Polona-Ruch, Krakowskie- Przedmiescie N° 7, 00-068 Warszawa.
PORTUGAL. Dias & Andrade Ltda. Livreria Portugal, rua do Carmo, 70, Lisbonne.
ROUMANIE. ARTEXIM, Export/Import, Piata Scientiei n° 1, P.O. Box 33-16, 70005 Bucarest.
ROYAUME-UNI. H.M. Stationery Office P.O. Box 276, London S.W.8. 5 DT ; Third World Publications, 151 Stratford Road, Birmingham B 11 4RD.
SÉNÉGAL. Librairie Clairafrique, B.P. 2005, Dakar. Librairie des Quatre-Vents, 91, rue Blanchot-avenue Georges Pompidou, B.P. 1820, Dakar.
SUÈDE. Svenske FN- Forbundet, Skolgrand 2, Box 150-50, S-10465 Stockholm ; Wönnergren-Williams AB Box 30004-S-104 25 Stockholm ; Esselte-Tidskriftscentrale Gamla Brogatan 28 Box 62 - 101 20 Stockholm.
SUISSE. Europa Verlag, 5, Ramistrasse, Zurich, CH 8024. Librairie Payot, 6, Rue Grenus, 1211, Genève 11. C.C.P. : 12.236. Librairie Payot aussi à Lausanne, Bâle, Berne, Vevey, Montreux, Neuchâtel et Zurich.
SYRIE. Librairie Sayegh Immeuble Diab, rue du Parlement, B.P. 704, Damas.
TCHAD. Librairie Absounout, 24, av. Charles de Gaulle, B.P. 388, N'Djamena.
TCHÉCOSLOVAQUIE. S.N.T.L., Spalena 51, Prague 1. Artia, Ve Smekach 30, P.O.Box 790, III-27 Prague 1. Pour la Slovaquie seulement : Alfa Verlag Publishers, Hurbanovo nam. 6, 893 31 Bratislava.
TOGO. Librairie Evangélique, B.P. 378, Lomé ; Librairie du Bon Pasteur, B.P. 1164 ; Lomé, Librairie universitaire, B.P. 3481, Lomé.
TRINITÉ-ET-TOBAGO. Commission Nationale pour l'Unesco, 18 Alexandra Street, St. Clair, Trinidad, W I.
TUNISIE. Société tunisienne de diffusion, 5, avenue de Carthage, Tunis ; Société chrétienne de distribution et de presse, Sochepress, angle rues de Dinant & St. Saens, B.P. 683, Casablanca 05.
TURQUIE. Haset Kitapevi A.S., Istiklal Caddesi, N° 469, Posta Kutusu 219, Beyoglu, Istanbul.
U.R.S.S. Mejdunarodnaya Kniga, Moscou, 121200
URUGUAY. Edilryr Uruguay, S.A. Maldonado, 1092, Montevideo.
YOUgoslavIE. Mladost, Ilica 30/11, Zagreb ; Cankarjeva Založba, Zlopitarjeva 2, Ljubljana ; Nolit, Terzije 13/VIII, 11000 Belgrade.
RÉP. DU ZAÏRE. La librairie, Institut national d'études politiques, B.P. 2307, Kinshasa. Commission nationale de la Rép. du Zaïre pour l'Unesco, Ministère de l'Éducation nationale, B.P. 32, Kinshasa.

